

*Se réparer, se reconstruire,
après des violences conjugales*

Ce que les femmes en disent.



vie féminine

Table des matières

Introduction	p. 4
L'éducation permanente féministe (EPF), outil de reconstruction et de réparation?	p. 9
<i>Les ingrédients de l'EPF: sécurisants et empouvoirants</i>	p. 10
<i>La déconstruction des mécanismes des violences masculines</i>	p. 11
<i>L'ancrage local et le travail en réseau</i>	p. 12
<i>Les multiples portes ouvertes par l'EPF</i>	p. 12
<i>La dimension politique</i>	p. 14
Les besoins des femmes dans leurs parcours de reconstruction	p. 16
<i>Préparer son départ</i>	p. 17
<i>Sauver sa peau</i>	p. 18
<i>Pouvoir fuir dans un autre pays et y trouver les ressources nécessaires</i>	p. 18
<i>Intervention adéquate de la police</i>	p. 21
<i>Retrouver un sentiment de sécurité</i>	p. 23
<i>Protection(s) contre les violences post-séparation</i>	p. 24
<i>Moyen de locomotion</i>	p. 25
<i>Biens de première nécessité</i>	p. 26
<i>Récupérer ses effets personnels</i>	p. 26
<i>S'assurer du bien-être des animaux de compagnie</i>	p. 26
<i>Centres d'accueil et d'hébergement formés</i>	p. 27
<i>Logement</i>	p. 27
<i>Autonomie financière</i>	p. 29
<i>Employeur-se soutenant-e</i>	p. 31
<i>Repos</i>	p. 34
<i>Accompagnement dans les démarches administratives et juridiques</i>	p. 35
<i>Avocat-e spécialisé-e dans le domaine des violences conjugales</i>	p. 37
<i>Traitement adéquat et rapide des questions financières liées au couple et à la vie familiale</i>	p. 38
<i>Prise en compte des violences dans le droit de garde et de visite des enfants</i>	p. 39
<i>Changement de pratiques dans les services de protection de l'enfance et de la jeunesse</i>	p. 40
<i>Soins en santé physique</i>	p. 41
<i>Accompagnement spécifique dans la santé sexuelle et reproductive ainsi que dans le post-partum</i>	p. 44
<i>Soins en santé mentale</i>	p. 45
<i>Recevoir un accompagnement pour traiter les addictions</i>	p. 47
<i>Réapprentissage de la vie relationnelle et restauration d'une sécurité affective</i>	p. 49
<i>Ecole soutenance</i>	p. 50
<i>Se raconter et partager son expérience avec d'autres</i>	p. 51
	p. 52
Conclusion	p. 55
Epilogue <i>Géraldine, Fatma, Anne, Martine, Nathalie, Lucie, Rania, Gabrielle, Lauréane, et les autres: la force des femmes.</i>	p. 56
Bibliographie sélective	p. 57
Remerciements	p. 59

Introduction: l'éducation permanente féministe pour faire entendre sa voix

Dans l'étude *Réparer les violences conjugales. Au-delà de la justice, une responsabilité collective* [2002], Vie Féminine a pu constater que **la reconstruction, pour les femmes victimes de violences, est peu, voire pas accessible uniquement par le biais des institutions.** Cette reconstruction, qui participe à la réparation, passe par la **nécessité de reconnaître la situation de violences**, par l'importance d'accorder du crédit à la parole de la victime, par le devoir d'acter le caractère inacceptable des faits et de se positionner pour répondre aux attentes et besoins de la victime.

Nous y avons questionné la place que tiennent la reconstruction et la réparation pour les femmes victimes de violences conjugales à l'intérieur des services et institutions actuels. Les parcours des femmes interrogées sont encore **trop souvent des impensés des politiques de lutte contre les violences.** Une grande partie de l'étude questionne le recours à la justice comme pouvant avoir une fonction réparatrice pour les femmes. Si entamer une procédure judiciaire peut avoir la **fonction symbolique de se redresser et d'affronter l'agresseur**, toutes les femmes interrogées témoignent d'une **expérience violente dans leurs contacts avec la justice**, faisant notamment face à la difficulté de fournir les preuves de ce qu'elles ont vécu.

Notre objectif ici est de continuer à poser la question de ce qui fait réparation pour les femmes après avoir quitté la situation de violences

conjugales et de ce dont elles estiment avoir besoin pour se reconstruire.

Une dizaine de femmes nous ont fait confiance en témoignant de leurs parcours de reconstruction et de réparation. Avec elles, nous avons exploré d'autres pistes pour faire / obtenir réparation que celle de la justice en tant qu'institution.

Cette étude recense ces témoignages, elle donne la parole aux femmes car nous les considérons comme des expertes. Ce sont elles qui vivent ou qui ont vécu ces situations de violence, ce sont elles qui savent de quoi elles ont manqué, ce qui a pu les freiner ou les encourager. Ce sont elles qui connaissent les rouages et les manquements, ce sont donc elles qui peuvent, mieux que quiconque, exprimer leurs besoins.

En tant que mouvement féministe, nous considérons que la société autant que l'auteur est responsable des violences, car elle laisse les violences masculines se perpétuer au sein de ses structures patriarcales. Considérant l'attente de réparation des femmes comme légitime, comment la société dans son ensemble, par l'action des pouvoirs publics, peut faire œuvre de réparation et prendre ses responsabilités vis-à-vis des parcours de reconstruction des femmes victimes de violences ? Les besoins des femmes en termes de reconstruction et de réparation dépassent le cadre de la justice et entendre ces besoins peut aboutir à d'autres revendications que celle d'une transformation dans ce champ. De quoi les femmes

ont-elles besoin pour se reconstruire, en termes de services, d'aides mais aussi de pratiques et d'attitudes basées sur la reconnaissance des violences ? En tant que mouvement d'éducation permanente très actif concernant le rapport des femmes aux institutions et aux services, cela devrait nous permettre d'élaborer des pistes d'amélioration concernant la prise en compte de la réparation et de la reconstruction par les institutions et services présents dans le quotidien de la vie des femmes (aide sociale, emploi, santé etc.).

Cette recherche propose l'entame d'une réflexion sur la création d'une véritable politique publique de soutien aux parcours de reconstruction des femmes concernées.

Fidèle à notre méthodologie d'éducation permanente, cette étude entend également se questionner sur le rôle que peut jouer l'éducation permanente dans les parcours de reconstruction et de réparation des femmes.

Une recherche en éducation permanente féministe, avec, par et pour les femmes

Une recherche en éducation permanente féministe poursuit également des **objectifs propres**, en plus de ceux visés par la question de recherche. Il s'agit de :

- Révéler, à leurs yeux et à l'extérieur, l'expertise des femmes, parce qu'elles sont les premières concernées, mais aussi parce que leur position leur donne une expertise sans précédent sur la façon dont notre société fonctionne. Elles sont les mieux placées pour élaborer des pistes de solution transformatrices concernant les problèmes qui les

concernent.

- Révéler, à leurs yeux et à l'extérieur, la force des femmes qui ont construit ou sont en train de construire leurs chemins de réparation et de reconstruction, coûte que coûte et quotidiennement, malgré les dysfonctionnements actuels de la prise en charge des violences.

Plusieurs principes de l'éducation permanente féministe guident notre approche :

- Recueillir la parole des femmes sans jugement, adopter une attitude d'empouvoirement vis-à-vis de leurs accomplissements, de leurs doutes et questionnements, et accorder un crédit total à leur parole.

Lors des entretiens ou lors de l'écriture, les propos des femmes ne sont pas remis en question. Les inexactitudes ou tâtonnements propres au fait de relater des événements violents ne sont pas utilisés pour remettre en question leur parole.

- Ne pas questionner l'adéquation d'une politique publique existante avec leurs besoins, mais ouvrir un espace à l'expression de besoins de toute nature dépassant le cadre des politiques publiques existantes.

- Veiller, selon leur souhait, à l'accès des femmes interrogées à d'autres ressources et activités présentes dans le mouvement Vie Féminine au-delà de la présente recherche.

- Dans l'écriture de la recherche, laisser une large place aux témoignages des femmes, primant sur la littérature existante. La littérature n'est pas utilisée pour remettre en question leur parole.

Nous considérons les femmes comme des expertes.

Approche méthodologique

Cette recherche a été menée en deux temps :

- La tenue d'un **focus group** composé d'animatrices, de responsables régionales et responsables régionales adjointes de Vie Féminine et d'intervenantes au service ambulatoire « Le Déclic », ayant l'expérience de travail avec des femmes victimes de violences conjugales au moment où ces femmes quittent la situation de violences et après.

Pour les travailleuses de Vie Féminine, ces contacts réguliers avec les femmes concernées peuvent avoir pris place au sein d'un travail spécifique sur les violences (un cycle d'animation sur les violences, la mise en place d'un réseau soutenant etc.) ou au sein de toutes autres activités Vie Féminine non spécialisées.

L'objectif du *focus group* est d'abord de les questionner, depuis leur position, sur ce qu'elles observent des parcours de reconstruction et de réparation des femmes. Par l'échange, le groupe analyse la contribution de leurs pratiques professionnelles à ces parcours.

- La tenue d'**interviews individuelles ou collectives semi-dirigées de femmes concernées**, ayant vécu des violences et témoignant de leurs parcours et de leurs besoins suite à la séparation avec l'auteur des violences.

Le groupe de travail national « violences » de Vie Féminine, indispensable (et précieux) comité d'accompagnement à la recherche

Le travail d'éducation permanente féministe concernant les violences faites aux femmes dans ses diverses formes (travail individuel et collectif

avec les femmes, travail en réseau avec les autres associations, interpellations politiques etc.) est structurellement soutenu par la tenue d'un groupe de travail « violences », pré-existant à cette recherche et composé d'une coordinatrice nationale spécialisée sur les violences, de travailleuses de Vie Féminine et du Déclic et de bénévoles de différentes régions en Wallonie et à Bruxelles. Il se réunit cinq à six fois par an pour partager outils et ressources, faire culture commune autour de bonnes pratiques et construire l'orientation du travail du mouvement sur la thématique des violences faites aux femmes.

Ce groupe de travail (GT) « violences » a constitué le comité d'accompagnement de cette recherche, ce qui a assuré l'inscription de ce projet de recherche dans le travail de terrain de Vie Féminine.

Le rôle de ce comité d'accompagnement a été de plusieurs ordres. Au début du projet, il s'est prononcé sur la pertinence du thème de la réparation et de la reconstruction, au regard du contexte de société (observation des politiques publiques sur le terrain et des enjeux politiques actuels concernant la lutte contre les violences faites aux femmes) et des besoins et dispositions des femmes du public de Vie Féminine.

Ensuite, il a contribué à l'élaboration de la méthodologie de recherche, notamment la construction de la grille d'entretien pour les femmes concernées.

Les membres du GT nous ont fait bénéficier de leur expertise dans l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales pour aboutir à des questions à la fois pertinentes et respectueuses de

leur sensibilité. Le GT a également joué un rôle crucial dans la mise en contact des chercheuses responsables de la conduite d'entretiens avec les femmes concernées, grâce à leur travail de terrain. Au-delà de repérer dans le public de Vie Féminine les femmes au profil correspondant aux objectifs de la recherche, les membres du groupe de travail se sont assurées de leur désir d'y participer et de la mise en place des conditions nécessaires pour que ces entretiens se déroulent de façon confortable pour les femmes (horaire adapté, local à proximité, aide à la mobilité, attention aux besoins des femmes et à leur bien-être avant, pendant et après l'entretien etc.).

Certaines membres du GT ont également participé activement à la conduite d'entretien, lorsque la participante émettait le souhait d'être accompagnée de l'animatrice qu'elle connaissait. **Les membres du GT national « violences » ont été constitutives d'un lien de confiance entre les participantes et les chercheuses.**

Elles ont, enfin, été consultées sur l'analyse des résultats et elles ont participé à la finalisation de cette étude, notamment grâce à leurs précieuses relectures et leurs commentaires.

Ce groupe de travail, préexistant, véritablement expert de la thématique traitée et en relation directe avec le terrain, a évidemment été une indéniable richesse pour cette recherche.

Le profil des femmes recherché

Le profil des femmes recherché pour l'étude était celui de femmes **ayant vécu des violences conjugales dans le passé et ayant déjà cheminé sur le parcours de reconstruction** pour pouvoir

témoigner de ce qui les a aidées et freinées.

Nous recherchions des femmes qui sont dans un relatif état de sécurité affective, financière, judiciaire, etc. pour ne pas devoir parer uniquement à l'urgence.

Nous avons donc choisi d'interroger des femmes qui se sont séparées de leur conjoint violent, considérant que c'est généralement suite à cet événement que se mettent en place une série de démarches dans des champs que nous souhaitons interroger : logement, justice familiale et pénale, autonomie financière, etc.

La séparation offre aussi un repère temporel clair concernant le temps écoulé depuis le départ afin de comparer les parcours entre eux, selon qu'une femme est interrogée juste après la séparation ou plusieurs années après. **Il est à noter que le choix de ce critère de la séparation ne présuppose pas que la séparation met fin aux violences (les violences post-séparation sont une réalité largement répandue) ni que la séparation est une condition sine qua non à la reconstruction ou une étape attendue des femmes.**

L'échantillon

Une dizaine de femmes concernées ont participé à cette recherche. Elles sont âgées de 29 à 66 ans. Une majorité d'entre elles (75 %) a des enfants avec l'auteur des violences. Dans tous les cas, l'auteur des violences a continué à commettre des violences envers ces femmes après la séparation. Pour certaines, ces violences ont cessé lors de leur participation à la recherche, pour d'autres pas. Elles témoignent entre moins d'un an et seize ans après la séparation, permettant d'observer les

besoins des femmes à court, moyen et long terme après cette étape.

La moitié d'entre elles ont effectué des démarches en justice familiale pour le règlement des questions liées aux enfants et à la séparation. 45 % d'entre elles ont entamé des démarches en justice pénale. 55 % d'entre elles vivaient en milieu rural au moment des faits de violences conjugales avant la séparation. Cela nous permet notamment d'interroger l'impact de la ruralité sur le traitement des violences (difficulté de mobilité, d'accessibilité des services etc.). Néanmoins, cela ne doit pas nous mener à considérer implicitement que le milieu urbain offre plus de facilités, notre échantillon n'étant pas suffisant pour procéder à une véritable comparaison. Deux d'entre elles sont des femmes racisées, pouvant avoir vécu l'impact du racisme ou des politiques migratoires excluantes de certains droits durant leur parcours.

L'éducation permanente féministe, outil de reconstruction et de réparation?

Lors du *focus group* qui a réuni des travailleuses du service ambulatoire Le Déclic, et des travailleuses (animatrices ou responsables) en éducation permanente féministe au sein de Vie Féminine, nous avons posé la question de la place de la réparation dans nos pratiques.

Travaille-t-on à Vie Féminine sur la réparation ? Est-ce que nos pratiques, même si ce n'est pas leur objectif premier, prennent une place particulière et active dans le processus de réparation des femmes qui côtoient nos activités ? **Est-ce que participer à la réparation depuis le champ de l'éducation permanente avec des pratiques féministes apporte quelque chose de spécifique, comporte une plus-value, au regard de la reconstruction ?**

La question étonne, surtout pour les travailleuses de l'éducation permanente qui ne sont pas, contrairement aux travailleuses du Déclic, spécifiquement actives sur le champ des violences conjugales. Cela ouvre une porte encore non explorée, confirmant le présupposé de cette recherche : étant toujours dans l'urgence de faire face aux violences et au manque de moyens de la lutte contre ces violences, poser la question de la réparation est neuf.

Une animatrice de Vie Féminine dit : « *On a rarement travaillé sur la notion de réparation, on est dans l'urgence, dans la thématique qui surgit dans un groupe. Je ne sais pas par quoi passe la réparation; on s'empare seulement maintenant du sujet. D'habitude on parle des besoins, du manque*

de services pour les femmes victimes de violences, vers qui on oriente... ».

Pourtant, des femmes concernées participent aux activités de Vie Féminine à différents moments de leur parcours de reconstruction, que ce soit dans des activités concernant les violences (déconstruction, compréhension, interpellation des pouvoirs publics etc.) ou non.

Au fur et à mesure de l'échange, les intervenantes se rendent compte en décortiquant leurs pratiques que celles-ci peuvent prendre place dans le champ de la réparation et de la reconstruction.

« *Quand on a commencé à bosser sur la question des violences, on s'est rendu compte que participer aux groupes amenait une forme de réparation* », dit une travailleuse.

Une autre amène : « *On entend parfois des femmes le nommer en disant : "Vie Féminine m'a sauvée", c'est impressionnant* », suivie d'une collègue qui ajoute : « *Une femme m'a dit : "Depuis que je suis arrivée ici, je ne pleure plus". On ne la nomme pas, mais la réparation est là tout le temps* ».

L'une d'elle finit par conclure : «

Vie Féminine s'ancre vraiment dans un processus de réparation des violences au sens large, en quelque sorte, ça peut réparer d'une certaine manière. Mais on ne le visible pas du tout, contrairement au travail politique. Pourtant c'est vraiment présent dans ce qu'on propose sur le terrain. Les animations peuvent participer au processus de réparation. Repartir des femmes, de leurs besoins, de leur expertise, déployer l'autonomie et l'émancipation individuelle et collective... ça s'inscrit dans le processus même de l'Éducation permanente féministe ».

Mais si l'éducation permanente féministe contribue, pour certaines femmes, à leurs chemins de réparation et de reconstruction, par quoi cela passe-t-il ?

Les ingrédients de l'éducation permanente féministe : sécurisants et empouvoirants

Les ingrédients de l'éducation permanente¹ permettent l'établissement pour les femmes concernées d'un **cadre sécurisant** : l'**écoute**, le **non-jugement**, le **respect du rythme de la personne** (on peut, par exemple, participer sans être obligée de parler), la **non-mixité** et le **rapport égalitaire face au savoir** y contribuent largement.

Ce dernier point fait cohabiter la valorisation de l'expertise des femmes sur leur propre situation à égale mesure avec l'apport de clés de lecture sur les mécanismes des violences.

Une animatrice explique : *« C'est aussi une approche et une méthode spécifiques. Parler du système de domination, des mécanismes de violences, plein de personnes sont en capacité de le faire mais notre façon de faire est bien spécifique. Arriver face à un groupe de femmes victimes et leur expliquer comment marchent les violences, elles le savent mieux que toi, elles ne peuvent pas s'approprier le truc. Mais identifier dans quelle phase du cycle des violences elle est, l'impact qu'elle a sur elle. On est dans une autre pratique. Ça a plein de sens de parler du cycle des violences, mais venir dans une position dominante en leur expliquant ce qu'elles sont en train de vivre n'est*

pas aussi porteur que quand tu leur parles et qu'elles se reconnaissent dedans. ».

Le travail en collectif donne un rôle central à la force du groupe dans la reconstruction. C'est via les interactions dans le groupe que le sujet des violences conjugales va pouvoir éclore même lorsqu'il n'est pas le thème de l'activité vécue ensemble. C'est dans le groupe que les femmes concernées puisent de la force. L'éducation permanente féministe peut être une façon de répondre au besoin de parler, et d'échanger avec ses paires. Une partie du travail de reconstruction est portée par le groupe, sans intervention de l'animatrice : *« je donnais des ateliers dans une maison d'accueil puis je partais et je revenais quinze jours après. C'est le groupe qui faisait le boulot. Chaque fois, des amitiés naissent. Son rôle est fondamental car on a un endroit à soi avec d'autres, on touche à l'appartenance, ça raccroche à d'autres, c'est super important quand la femme a été isolée ».* Une intervenante explique que le groupe soutient également un passage à l'action publique : *« Il y a le côté très renforçant de Vie Féminine. C'est chouette, on peut s'inclure, on n'est pas toute seule à vivre certaines choses, il y a plein de formes de violences qui concernent plein de femmes et on peut agir ensemble. On entend souvent : "Toute seule, je ne ferais jamais ça". Il y a un côté hyper porteur ».*

La plus-value du travail en éducation permanente est d'**articuler l'individuel et le collectif**. L'objectif est de renforcer les femmes, tout en

¹ Notamment le travail en groupe, l'action collective, l'intervention individuelle, le contrat, les rapports égaux entre femmes, l'implication et le positionnement féministe de l'animatrice, la non-mixité féministe. Voir : Vie Féminine, *Education permanente féministe, une méthode au service d'un projet*, 2012.

produisant une analyse de société qui ne les rend pas coupables de leur propre sort et de leurs difficultés. Dans le cadre de la reconstruction, un projet comme les « ateliers citronnés » (qui n'a pas été mis sur pied dans l'objectif de répondre à ce parcours post-séparation suite à des violences conjugales) donne un exemple concret du rôle que peut jouer Vie Féminine. Les ateliers citronnés sont des ateliers de renforcement de la confiance en soi pour les femmes, prenant en compte les biais sexistes de la société patriarcale qui agissent négativement sur cette confiance en soi. L'atelier s'éloigne ainsi d'un coaching individuel, étant une expérience vécue en groupe non mixte. « *La spécificité de Vie Féminine, notamment quand je vois les ateliers citronnés, c'est qu'on articule à la fois individuel et collectif et analyse de la société. On verbalise que tout le monde ne part pas avec les mêmes chances. Au-delà du collectif, il y a vraiment une analyse de la société et de ses dysfonctionnements. C'est important, le développement personnel et la confiance en soi, mais si tu n'articules pas cela avec la société, on en fait un degré de réussite personnelle et une question uniquement liée à la volonté, et on culpabilise, on ne comprend pas pourquoi elle y arrive et moi pas* », indique une animatrice.

Porter le projet de l'émancipation individuelle et collective nous place, sans pour autant que ce soit l'objectif premier, activement dans les parcours de reconstruction des femmes :

« Ce qu'on fait à Vie Féminine, c'est se réapproprier des moyens d'action. De là où les femmes sont, se réapproprier des moyens d'analyse, d'agir, les questions de pouvoir, d'autonomie. Ça passe par la

diversité des ancrages possibles, des participations possibles, comment les femmes circulent à travers ces projets-là, se rencontrent et se renforcent entre elles, même hors de nous ».

La déconstruction des mécanismes des violences masculines

« La lecture féministe des violences est un ingrédient central, parce que ça permet de déculpabiliser, de prendre une position méta, de comprendre que ce n'est pas que lié à soi, à son individu mais à un système. Tout le travail d'éducation permanente à Vie Féminine sert à pouvoir poser des mots sur son vécu, à comprendre les mécanismes, ça aide vraiment la reconstruction. Ça déculpabilise, juste déjà de rencontrer d'autres femmes qui ont vécu la même chose, de pointer le système », indique une animatrice.

L'analyse des violences masculines permet aux femmes de sortir de la culpabilité, de la responsabilité personnelle, et permet de comprendre l'ampleur et le fonctionnement systématique de ces violences.

Le faire en groupe avec d'autres femmes concernées est un ingrédient indispensable de cette compréhension. **C'est en réalisant qu'on n'est pas seule à vivre ces violences et que, dans chacune des histoires, les mêmes mécanismes se répètent, que la dimension systémique apparaît.**

Au-delà de la déconstruction des mécanismes des violences masculines, les femmes trouvent aussi dans les activités de Vie Féminine une approche critique et outillante concernant les mythes entourant les relations hétérosexuelles, reposant

sur des stéréotypes, des clichés et des inégalités entre hommes et femmes. Elles s'outillent aussi sur la façon de repérer les violences dans une future relation amoureuse. Une vie affective et amoureuse respectueuse et égalitaire peut être identifiée comme l'un des besoins des femmes concernées. **Agissant sur la reconstruction des femmes, cette approche de renforcement du regard critique, de l'autonomie et de l'émancipation des femmes œuvre à la fois à la reconstruction, mais également à la prévention des violences dans la suite de leur vie affective.**

L'ancrage local et le travail en réseau

L'ancrage local et le travail en réseau permettent non seulement de **rediriger les femmes vers des ressources appropriées**, mais de prendre en compte, dans cette redirection vers d'autres services, la continuité d'un accueil bienveillant et non jugeant. **Les travailleuses de Vie Féminine font plus que d'établir un annuaire des services disponibles, elles tentent d'assurer la présence des ingrédients indispensables à la reconstruction et d'éviter aux femmes une victimisation secondaire dans leurs contacts avec les institutions.** Il s'agit non seulement d'un travail de collecte des services existants mais aussi d'analyse de leurs pratiques.

Une animatrice de Vie Féminine explique :

« Dans le rapport de confiance, c'est important de pouvoir donner des contacts personnalisés aux femmes, plutôt que de renvoyer vers un service. On travaille avec des services qu'on connaît bien, et même dans ceux-là, on sait vers qui renvoyer la femme ou non. On va faire appel à telle personne car on sait qu'elle fait du bon boulot. Cela montre

l'importance de l'ancrage territorial d'un service, il s'agit d'identifier les bonnes personnes, comme un cadastre, où on est sûr des contacts sécurisés, bienveillants, et de mettre les femmes entre de bonnes mains. »

Outre ce travail en réseau entre Vie Féminine et des partenaires, et ce travail de cadastre des services existants et de leurs pratiques, **il y a aussi la plus-value pour les femmes de participer à un mouvement constitué de plusieurs antennes à Bruxelles et en Wallonie :** *« même si la femme déménage, sa reconstruction est soutenue. On peut renvoyer vers le réseau et l'antenne Vie Féminine ailleurs, ça ne se finit pas si on déménage ».* Néanmoins, ce travail de cadastre qualitatif et de constitution d'un réseau d'une utilité indéniable, trouve parfois difficilement sa place parmi les missions premières du mouvement et dans le temps de travail des animatrices.

Les multiples portes ouvertes par l'éducation permanente féministe

La situation de Vie Féminine dans le champ culturel de l'éducation permanente et non pas spécifiquement dans le champ du service aux victimes, ouvre la porte à une multitude d'activités pour les femmes victimes de violences conjugales. Grâce à cela, les femmes peuvent rencontrer leur besoin de travailler spécifiquement sur le sujet des violences ou leur besoin de nourrir d'autres facettes de leur vie, selon l'endroit où elles en sont dans leur parcours de reconstruction.

« La capacité de mouvance du mouvement est un plus pour les femmes. Chez Vie Féminine, tu peux demander à faire un atelier sur tel ou tel thème, ne pas être cantonnée aux violences », dit une

animatrice.

« *On est dans le champ culturel, pas du social, ça nous permet d'aller vers autre chose, aller voir une pièce de théâtre par exemple* », ajoute une autre. Comme relevé dans les entretiens et dans l'étude *Réparer les violences conjugales. Au-delà de la justice, une responsabilité collective*, il est extrêmement important, dans les parcours de reconstruction, d'entendre les femmes sur leur vécu de violences, mais aussi de **les envisager au-delà de leur condition de victimes**, en nourrissant ou en leur permettant de nourrir toutes les facettes de leur vie. Il est aussi important de « *parler d'avenir mais pas teinté par les violences* ». Une animatrice explique : « *Parmi les institutions qu'on nomme et qui participent ou pas à la reconstruction, quelles sont celles qui font qu'on peut se sentir partie prenante de la vie sociale ? Aller voir une expo, participer à une manif, à un atelier mandalas... ça fait aussi partie de la reconstruction, rencontrer des personnes, pas pour parler de violences mais pour faire autre chose. C'est aussi se reconnaître du temps, de la valeur, des compétences, faire des choses qu'on aime... ça participe de la reconnaissance de sa valeur en tant que personne* ».

La diversité des activités proposées dans le champ de l'éducation permanente féministe, inscrite via son décret et son pouvoir organisateur dans le champ culturel, permet cette inscription des femmes dans la vie sociale. Cela n'est pas une mince affaire lorsqu'on sort d'une situation de violences : « *Aller à un atelier Vie Féminine, c'est déjà sortir de chez soi, ce qu'il faut parfois réapprendre, et participer au monde* », rappelle une animatrice.

Cela peut permettre au sujet des violences d'éclorre, mais ne le force pas.

Une animatrice explique : « *Vie Féminine peut ouvrir le champ des possibles. Cette question peut surgir à n'importe quel moment. Rassembler des femmes dans un lieu commun ouvre le champ de possibles* ».

Cela ouvre un espace, pour une femme, d'aborder son vécu de violences dans un endroit qu'elle aura identifié comme sécurisé, qu'elle va saisir ou non, selon son besoin ou de manière plus imprévue, selon les interactions entre les femmes au sein du groupe.

« *Moi, je ne suis pas venue à Vie Féminine pour ça, je savais même pas que ça existait. J'étais en pleine dépression, une amie m'a dit de venir, ça n'avait rien à voir avec les violences, c'était pour me sortir de chez moi, voir autre chose. On parle quand on a envie, on ne vient pas chez des gens pour parler de ça, on va pour s'amuser et, par l'occasion, "tiens, moi aussi j'ai vécu ça"* », dit une intervenante de Vie Féminine, anciennement participante aux activités et concernée par les violences.

L'éducation permanente fait aussi place au bien-être et au plaisir. Des femmes indiquent venir pour passer « *un bon moment* » en dehors du quotidien ou pour lutter contre la dépression : « *C'est aussi une force de Vie Féminine, un endroit où on va passer un bon moment et où plein de choses se passent* », résume une animatrice.

De la même façon, considérant les besoins en évolution des femmes dans leur parcours de reconstruction, ce qu'offre Vie Féminine peut aussi ne pas convenir : « *Vie Féminine, c'est pas pour tout le monde, c'est pas ce qui va leur convenir*

à un moment de vie, si elles sont plus dans une demande de suivi individuel, ça on ne fait pas. »

Le travail en éducation permanente permet alors de rencontrer la temporalité variée des parcours de reconstruction.

Plusieurs intervenantes ont relevé la plus-value du travail sur le temps long.

« Par rapport à la dimension "animation en éducation permanente », je mettrais plutôt un rythme et une temporalité derrière. Les femmes peuvent venir, repartir, revenir peut-être plus tard. On travaille avec elles selon leur temporalité, là où elles en sont. Ça peut être un séquençage, on peut ne pas avoir cette sensation de long terme car il y a de la circulation. Ce n'est pas linéaire. Mais Vie Féminine reste là, la porte est ouverte, quel que soit le moment. Tu viens, nous on te propose ceci, tu as envie de faire, avec tes disponibilités, ton énergie,... tu t'inscris sur le temps et avec l'énergie que tu as », explique une animatrice.

La diversité des activités possibles au sein de Vie Féminine permet aussi de « clôturer » momentanément ou définitivement le sujet des violences : *« Des femmes dans le groupes violences peuvent nous dire au bout d'un moment que c'est tout, elles veulent faire autre chose, qu'elles ont envie de s'inscrire dans des ateliers de déco ».*

L'éducation permanente offre une voie différente à la réparation et à la reconstruction, comparativement aux approches juridiques ou thérapeutiques, qui semble recherchée par certaines femmes concernées. Si les besoins des femmes montrent la nécessité d'investir dans des suivis avec des professionnel·le·s formé·e·s aux violences masculines dans le champ de la santé

mentale, les intervenantes repèrent aussi le souhait de ne pas avancer uniquement dans cette voie : *« Étrangement, parfois, quand on reçoit un appel, j'explique toujours qu'on n'est pas psy, que j'ai mes limites, je peux être à l'écoute et disponible mais je propose aussi des pistes pour voir un thérapeute. Les dames me disent qu'elles préfèrent parler avec nous car on a un côté non spécialisé, de l'ordre de la simplicité, on vient déposer, on discute, il y a un truc spontané »,* dit une intervenante du Déclic.

De même, si leur besoin de soutien juridique et social est important, c'est autre chose que les femmes victimes de violences viennent chercher au sein d'un mouvement comme Vie Féminine :

« En tant qu'animatrice, il y a toujours une espèce d'angoisse : moi, je ne sais rien faire juridiquement. Mais c'est pas ça que les femmes veulent, c'est juste trouver quelqu'un qui va continuer à les croire même s'il y a un jugement en leur défaveur. Avoir un endroit où déposer », dit une animatrice.

La dimension politique

L'éducation permanente féministe, tournée vers l'action, le renforcement des droits des femmes et le changement de société offre également une voie au **besoin de changement exprimé par les femmes** dans leur parcours de reconstruction et de réparation.

Plusieurs femmes poussent la porte de Vie Féminine avec le souhait de faire bouger les choses, *« se mettre en action pour une meilleure reconnaissance pour d'autres, mettre ton vécu au profit des autres ».*

Selon les intervenantes, la force d'un mouvement comme Vie Féminine est de **ne pas sacraliser l'action d'interpellation politique, et de la**

rendre accessible à toutes : « *On peut rentrer à Vie Féminine par différentes portes d'entrée. Généralement, le militantisme est accessible à très peu de personnes en fait, nous on peut leur rendre ça plus accessible* », dit une animatrice.

Une autre ajoute : « *Souvent, on fait du travail politique mais on ne le nomme pas de cette façon ou on ne le reconnaît pas toujours* ».

A Vie Féminine, le travail d'éducation permanente féministe alimente directement un travail d'interpellation politique à tous les niveaux du mouvement: au niveau local par les femmes elles-mêmes et au niveau national, sur base de la collation de tous les récits et réalités de vie des femmes.

Les animatrices en témoignent : « *Le travail politique est aussi un ingrédient fondamental de l'éducation permanente féministe qui fait réparation d'une certaine manière, parce qu'on part vraiment de la parole des femmes, notre travail politique est basé sur ce qui se dit dans les groupes, ça remonte* ».

Peser dans le débat public renforce les femmes : « *Pour les femmes, aller au Parlement c'était hyper fort. On est dans une société où les gens ne croient plus trop à la politique. Se dire qu'on peut avoir un impact, ça renforce* ».

Cette approche répond aux besoins de certaines femmes d'œuvrer au changement de paradigme dans le traitement des violences : « *J'ai rencontré une femme qui avait vécu des violences psychologiques qui n'étaient pas reconnues quand elle les a vécues. Elle a été hyper émue quand en 2006, ça été reconnu dans la circulaire [Tolérance zéro]. Cette femme a eu des retours de tout ça, c'est des aboutissements, c'est énorme. Elle se disait :*

"Moi, ça ne m'a pas été utile mais ça va être utile pour d'autres femmes, c'est génial" ».

L'inscription dans un travail politique au sein d'un mouvement d'éducation permanente est un cercle vertueux, à la fois individuel et collectif, entre reconstruction, réparation et prévention contre les violences faites aux femmes.

Les besoins des femmes dans leurs parcours de reconstruction

Nous avons interrogé les femmes sur leurs besoins, depuis le moment où elles ont quitté l'auteur des violences jusqu'au moment où nous les avons rencontrées, entre moins d'un an et seize ans après la séparation.

De quoi ont-elles eu besoin pour avancer, survivre, se relever, dans tous les domaines de leur vie : finances, logement, santé physique et mentale, relations familiales et amicales etc.

Nous leur avons aussi demandé si ces besoins avaient été ou non rencontrés, que ce soit par des proches, des institutions ou des services.

- Notre premier objectif est de donner la parole aux femmes, expertes de leurs parcours, afin qu'elles puissent témoigner des éléments indispensables pour une reconstruction adéquate.

Il s'agissait de ne pas supposer leurs besoins à leur place, et de laisser l'espace à l'expression de besoins de tout ordre, même les moins attendus ou les plus spécifiques.

- **Le deuxième objectif est de faire connaître ces besoins auprès de la société et des pouvoirs publics.**

- Le troisième objectif est **d'identifier, dans les pratiques des services et institutions, dans l'état actuel des aides et soutiens disponibles, ce qui fonctionne bien et ce qui ne fonctionne pas, ou ce qui est tout simplement absent.** Enfin, à cette liste de besoins doivent être ajoutés les besoins centraux évoqués dans l'étude « Réparer les violences conjugales. Au-delà de la justice, une

responsabilité collective » [Vie Féminine, 2022]: **le besoin de reconnaissance, le besoin de justice et le besoin de changement de société, concernant la prise en charge et la vision des violences conjugales et de leurs victimes.**

Remarque :

Compte tenu de l'échantillon restreint de cette recherche, cette liste de besoins ne prétend pas être exhaustive.

Elle est un premier pas qui ouvre le champ des attentes et des possibles pour œuvrer à un dispositif de reconstruction des femmes victimes de violences conjugales.

Cette approche ne permet pas non plus un cadastre complet des services et aides disponibles ni de leur fonctionnement. Elle en éclaire seulement quelques aspects.

Nous choisissons de faire apparaître les divers besoins abordés par les femmes de manière chronologique, en commençant par les besoins qui apparaissent immédiatement au moment de la séparation et ceux qui apparaissent progressivement après, toujours d'après leurs récits. Néanmoins, tous les besoins n'entrent pas dans cette tentative de classement chronologique et chaque parcours de femmes fait apparaître certains besoins à des moments différents, en fonction de la particularité de leur situation. **Certains besoins appellent des réponses pratiques très concrètes, d'autres sont plutôt d'ordre immatériel et intime. Nous ne distinguons pas les deux.**

Le besoin de préparer son départ

Pour plusieurs femmes interrogées, la possibilité de préparer son départ a aidé, dans une certaine mesure, non seulement à quitter la situation de violences au moment où elles s'y sentaient prêtes, mais aussi à réunir quelques informations nécessaires à l'organisation de leur vie après la séparation.

Géraldine témoigne de cette étape : *« J'ai avoué à une amie ce qu'il se passait chez moi. A partir de ce moment-là, elle a commencé à tout noter. Elle m'a mise en contact avec une maison d'accueil à V., parce qu'une de ses meilleures amies travaille là-bas. On avait mis en place ma fuite trois semaines avant, puis j'avais fait volte-face. Je ne me sentais pas prête. Quinze jours après, je me suis vraiment décidée, après qu'il m'ait étranglée ».*

Il est également à noter que l'accès à des services spécialisés dans les violences conjugales (notamment le Collectif contre les violences familiales et l'exclusion - CVFE, cité nommément dans un témoignage) qui peut aider à cheminer dans le processus de séparation et de reconstruction, en respectant le rythme de la victime et sans jugement. Ils sont d'une grande aide pour cette étape.

Nathalie explique que dans son cas, le contrôle total de son conjoint (vérification des appels entrants et sortants, interdiction de sortie et surveillance des temps de sorties indispensables etc.) l'empêchait d'appeler même le numéro d'urgence : *« Comment avoir de l'info accessible quand on est hyper contrôlée, qu'on n'ose pas appeler le numéro 0800. Je ne savais même pas que ça existait. Je ne sortais jamais, je ne voyais*

personne. Il était avec moi partout, même chez le médecin. Je ne connaissais même pas le mot "violences conjugales". Et quand je suis partie aussi, je n'avais pas d'informations sur ce qui allait se passer, les démarches qu'il fallait faire et j'étais seule, c'est très angoissant. J'aurais aimé avoir quelqu'un qui m'aide au quotidien ».

Elle finit par être en contact avec le CVFE :

« Au début, au CVFE, ils m'ont dit qu'ils n'avaient pas de place pour moi. Je n'ai pas insisté parce que je ne voulais pas y aller au début. Je ne voulais pas partir parce que j'avais toute ma vie là-bas. Pourquoi c'était à moi de partir ? C'était révoltant de devoir tout quitter, de ne plus avoir de contact avec ses amis, j'en avais déjà plus beaucoup. Et il fallait que je sois prête en moi aussi. Alors ils m'ont dit qu'on allait rester en contact tous les jours en attendant d'avoir une place ».

Planifier son départ avec de l'aide permet également aux femmes de se sentir plus en sécurité, le moment du départ étant souvent celui d'une recrudescence des violences car l'auteur constate qu'il est occupé de perdre son emprise. Mais cela permet également de faciliter le redémarrage du quotidien après le départ et la défense de ses droits.

Les intervenantes rencontrées (animatrices de Vie Féminine et travailleuses dans un service ambulatoire) indiquent qu'avoir eu l'occasion de préparer le départ, notamment via la copie de documents officiels, est très utile car cela permet une régularisation administrative facilitée suite à la séparation. **Cette préparation du départ n'est pas possible pour toutes les femmes victimes de violences.** Néanmoins, il semble utile d'élaborer

des pistes de solution pour la faciliter, pour les cas où elle serait possible, et de s'assurer de la diffusion de l'accessibilité de ces informations. Notamment, en pensant des dispositifs de réception de ce besoin dans des lieux neutres et fréquentés par les femmes (bibliothèques communales, mutualités, maisons médicales, lieu de travail, ...) où les femmes vont pouvoir passer des appels depuis un autre téléphone que le leur, afin d'éviter les contrôles, et conserver des documents. Ces dispositifs devraient être gardés secrets, connus des services spécialisés et renseignés aux femmes. Diffuser largement une liste de documents et affaires à emporter², dans la mesure où une telle préparation est bien entendue possible.

Le besoin de sauver sa peau

Pour plusieurs femmes, et pour reprendre leurs mots, leur premier besoin est de « sauver leur peau ». Il déclenche un départ et est ressenti de façon primaire, ne laissant dans un premier temps la place à l'expression d'aucun autre besoin.

« Mon besoin direct, c'est de ne pas avoir peur de mourir. C'est mon instinct de survie » dit Lucie.

L'expérience de Anne rejoint celle de Lucie :

« Je me rends compte que depuis mon premier départ forcé suite à une strangulation qui a failli me coûter la vie, je n'avais plus qu'un choix, c'était partir. Étonnamment, je n'avais aucun besoin,

pourvu que je sauve ma peau, partir. Si je restais encore une nuit-là, j'étais morte ».

Le besoin de pouvoir fuir dans un autre pays et d'y trouver les ressources nécessaires

Pour deux des femmes interrogées, « sauver sa peau » suite aux violences conjugales a signifié quitter le pays dans lequel elles vivaient avec l'auteur des violences. Les violences post-séparation, pour l'une au Maroc, pour l'autre en Espagne, les ont conduites à devoir abandonner leur vie sur place et à arriver en Belgique.

Rania vivait en Espagne avec son mari après s'être mariée en Algérie. Elle explique : *« J'ai changé de village plusieurs fois en Espagne pour m'éloigner. Je restais un mois et demi, deux mois puis il arrivait. Je l'ai fait trois fois. Je partais très loin mais il suivait. J'ai pris les enfants, la violence devait stopper, je suis venue en Belgique. C'était me suicider avec mes enfants ou partir ».*

Elle a obtenu le statut de réfugiée suite aux violences vécues (elle a d'abord obtenu une carte A et ensuite une carte B³). Ce type de statut semble indispensable et pousse à soutenir le développement d'une politique d'asile et de migration tenant compte des violences de genre (comme le préconise l'article 59 de la Convention d'Istanbul). Néanmoins, elle ne l'obtient pas

² A l'image de cette liste élaborée sur le site internet québécois SOS violences conjugales : *« Préparer son départ : une étape délicate »* qui suggère des gestes pour augmenter sa sécurité, propose des scénarios de protection pour reprendre du pouvoir sur sa sécurité ou encore une liste de documents à emporter : <https://sosviolenceconjugale.ca/fr/outils/sos-infos/preparer-son-depart-une-etape-delicate>

³ La reconnaissance du statut de réfugié donne droit à un séjour de cinq ans en Belgique (Carte A). Après cinq années de séjour, qui se comptent à partir de l'introduction de la demande de protection internationale, il y a admission à un séjour de durée illimitée (Carte B). Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA), *Vous êtes reconnu réfugié en Belgique*, 2022.

directement et le statut à lui seul n'a pas permis à Maria de trouver aides et ressources nécessaires à son arrivée en Belgique. La fuite, ainsi que les modalités de son arrivée en Belgique, ont freiné une possible reconstruction. Au déracinement s'ajoute une série d'embûches qui retarderont la possibilité de rencontrer ses besoins les plus fondamentaux.

Après un bref passage en France, elle arrive à Bruxelles où elle vit un temps à l'hôtel puis se retrouve à la rue avec ses deux enfants. Elle ne parle pas le français et est complètement isolée. Elle passe beaucoup de temps à chercher les contacts des services d'aide : « *Je suis arrivée à Bruxelles sans connaître personne. Je suis restée 15 jours dans un hôtel près de la gare du Midi. Je n'ai pas dormi, j'étais tout le temps dehors pour chercher des adresses de centres et du travail pour vite pouvoir louer un studio mais c'était cher. J'ai trouvé quelqu'un, un arabe, je lui ai dit la vérité. Je lui demandais pour un centre qui accueille les femmes mais je ne voulais pas dire tout, j'avais peur, ni donner mon vrai nom. Il m'a parlé du centre à M. Il m'a donné l'adresse, m'a expliqué où prendre le train. J'avais laissé mes affaires à l'hôtel, j'ai acheté directement un ticket. Arrivée à M., j'ai pris un taxi avec l'adresse jusqu'au centre. Mais il n'y avait pas de place car je n'avais pas de papiers et il n'y avait pas de place directement. Ce centre, c'est une maison d'accueil pour les gens au chômage, au CPAS. Ce n'était pas gratuit, mais je n'avais rien. Le centre m'a donné l'adresse des Restos du cœur et celle d'un centre pour SDF où dormir la nuit à L.. C'était la fin de l'année, on n'avait pas de vêtements chauds, les enfants ont eu froid, on a passé deux mois dehors avec les SDF.*

Les Restos du cœur, c'est normalement interdit pour les enfants mais ils m'ont quand même acceptée. C'est de 8h à midi. Puis on allait jusqu'à L., le centre SDF était loin. A 17h30 on va au centre, à 7h du matin on doit partir».

Concernant l'école pour ses enfants, elle fait également la démarche seule : « *Je suis allée voir pour que mes enfants puissent aller à l'école, j'ai fait les démarches toute seule, personne n'a rien dit alors que j'étais dans la rue avec mes enfants. J'ai trouvé une école à M., discuté avec la directrice, que les enfants ne restent pas comme ça dehors avec moi. J'ai aussi acheté un peu d'affaires moi-même pour l'école, les Restos ont donné des sacs».*

Si l'école offre un lieu sûr et chauffé à ses enfants, sa fille sera néanmoins hospitalisée suite à la vie dans la rue et au froid.

Peu à peu, Rania rencontre des professionnel-le-s qui l'aiguillent et l'accompagnent vers les ressources spécialisées. Cependant, le résultat est très lent à arriver : « *L'assistante sociale des Restos du cœur a fait des démarches avec celle du centre pour femmes battues. J'avais ramené tous mes papiers d'Espagne sur les violences. Elle m'a donné rendez-vous, mais deux mois après».*

Après ce rendez-vous, elle obtient une place dans un hébergement spécialisé pour femmes victimes de violences conjugales. Le centre est payant et plein mais elle y restera dès la première nuit, malgré son absence de revenu, grâce aux équipes sur place. A partir de là, avec l'aide de l'assistante sociale, s'enclenchent à la fois les démarches en justice et les démarches concernant son statut de résidence.

Elle conclut : « *En Belgique, ça m'aurait aidée d'avoir des personnes qui m'aident à mon arrivée*

mais j'ai tout fait moi-même, j'ai cherché puis j'ai trouvé des personnes qui m'ont aidée ».

Outre cette arrivée en Belgique chaotique et dans un isolement total, elle est également confrontée à la non-reconnaissance de ses compétences professionnelles. Alors qu'en Espagne, elle était assistante sociale, ici elle peinera à trouver un emploi de technicienne de surface, qu'elle cumule avec un travail de coiffeuse et de cuisinière le week-end.

Sa situation pose aussi la question du règlement conjoint en justice de sa situation dans trois pays différents. Elle est Algérienne d'origine et s'est mariée dans ce pays, vivait en Espagne avec son ex-mari et a fui en Belgique. Elle doit actuellement jongler avec le droit en vigueur en Algérie, en Espagne et en Belgique. En Belgique, elle se sent en sécurité et elle n'est pas soumise à l'obligation de présenter ses enfants à leur père. Elle a entamé des démarches pour que son ex-mari ne puisse pas la rejoindre. En Espagne, elle a porté plainte pour violences et avait obtenu une ordonnance d'éloignement et l'interdiction de contact pour elle et les enfants. Elle avait aussi obtenu un numéro d'urgence pour appeler la police et son ex-mari a été expulsé dans un autre coin de l'Espagne⁴.

En Algérie, elle a réalisé des démarches pour obtenir le divorce mais pas par rapport aux violences. Elle craint que si elle y retourne, le droit ne la protège pas et que son ex-conjoint reprenne

les enfants : *« J'ai été condamnée en Algérie car je suis partie avec les enfants donc je ne peux vraiment pas y retourner »*.

Protéger ses enfants, qui ont subi des violences directes de leur père, est son objectif au sein de toutes ces procédures et de toutes ses stratégies (notamment celle de ne pas retourner en Algérie, malgré son souhait de revoir sa famille ou de ne pas s'établir en France, son premier point de chute, car son mari aurait pu l'y retrouver via la communauté algérienne plus importante).

Ces départs vers d'autres pays pour se protéger des violences accentuent d'autant plus la « descente aux enfers » psycho-socio-économique.

Elle a vécu le sans-abrisme avec ses enfants, une perte d'emploi, une perte de droits, mais aussi la perte de liens amicaux et familiaux : *« Mon père est décédé sans que je le revoie, mon frère aussi. Je ne peux plus retourner en Espagne ou en Algérie. J'ai juste pensé à mes enfants pour les sortir de là, j'ai oublié ma famille. Maintenant, ma maman a un cancer, je suis en contact avec elle par téléphone et appels vidéos »*.

Elle répète, plusieurs fois au cours de l'entretien : *« les violences, ça casse ta vie »*⁵.

⁴ Son récit offre également une vue sur le dispositif en cours en Espagne, avec ses forces et ses limites, que nous n'analyserons pas ici.

⁵ A ce sujet, le film *Sortir de l'ombre*, basé sur la parole de femmes d'origine africaine vivant au Québec reprenant le pouvoir sur leur vie après avoir subi de la violence conjugale est particulièrement évocateur de l'impact de la distance avec son pays d'origine et sa famille sur le parcours de reconstruction.

Assih, Gentile M., *Sortir de l'ombre* [Film], 2020, en ligne : https://www.youtube.com/watch?v=n_fu_dAmBV4

Le besoin d'une intervention adéquate de la police

Géraldine, elle, identifie comme besoin premier l'intervention adéquate de la police :

« Au départ, j'avais besoin qu'un policier m'écoute. Parce que quand on est en sang, qu'on doit partir en ambulance et que lui retrouve son calme très vite, la situation se retourne contre nous. Parce qu'on est un peu dans une hystérie, dans le sens où on se dit : il y a la police, je vais être protégée, donc on se relâche un petit peu de tout ce qu'on vient de ramasser et ça se retourne contre nous. Donc, j'aurais besoin que les policiers m'écoutent tout simplement ».

Martine aussi a vécu ce décalage. Elle était agitée, sous le choc de l'épisode de violence et se voyait demander, par les policiers, de se calmer pendant que l'auteur des violences discutait posément avec les forces de l'ordre. Plusieurs récits rejoignent les constats de la recherche sur le traitement inadéquat réservé aux situations de violences par la police réalisée en 2018⁶. Cette étude montrait, au travers de témoignages à Bruxelles et en Wallonie, que les réponses inadéquates de la police relèvent d'un problème structurel et non de cas isolés. Les témoignages livrés dans le cadre de cette étude sur la réparation permettent de développer l'analyse, et de comprendre en quoi ces dysfonctionnements ont des effets à long terme, jusque dans la reconstruction et la réparation pour les victimes.

Le traitement adéquat de la police, comprenant la prise de plainte si c'est un souhait de la victime, est une étape importante dans la reconstruction pour

plusieurs raisons. La prise des plaintes durant toute la durée de la vie commune, lors du départ et après la séparation est essentielle à la constitution d'un dossier pour la justice pénale et l'obtention d'une réparation dans le cadre judiciaire. Toutes les femmes ne souhaitent pas recourir à la justice mais il est important que ce choix leur soit possible.

Ensuite, la police est un intervenant de première ligne, parfois le seul acteur à avoir un contact direct et parfois répété dans les moments les plus violents. La police peut donc se faire le relais de ressources indispensables aux victimes, qui peuvent cheminer dans leur esprit et entrouvrir la possibilité d'une échappatoire. Géraldine regrette le traitement inadéquat de la part de la police (elle a été culpabilisée à plusieurs reprises) et le fait de n'avoir été dirigée vers aucune autre ressource : *« On ne m'a jamais dit : "Voilà quelles sont vos possibilités". Peut-être que si un policier m'avait dit un jour : "Sachez que même si vous ne prenez pas la décision maintenant, il existe ces centres-là, on peut vous orienter", ça aurait peut-être changé quelque chose. Je n'aurais peut-être pas réagi tout de suite, parce qu'il m'a fallu du temps, mais ça m'aurait aidée à mettre en place les choses ».*

Ensuite, la police est souvent un intervenant présent au moment du départ. De son inscription dans un réseau local dépend la qualité du relais vers une structure d'aide ou d'hébergement. Martine enchaîne six mois de vie sans domicile fixe après l'intervention de la police : *« La police m'a posé plusieurs fois la question "Vous voulez partir, vous*

⁶ Vie Féminine, Etude *Violences faites aux femmes : pourquoi la Police doit jouer son rôle*, 2018.

voulez partir ? ». Oui, je veux partir. Alors là, essayer de retrouver les arguments qu'ils m'ont donné, je ne m'en souviens pas. Mais ils m'ont déposée sur la place, ici. J'ai attendu là qu'une personne de ma famille finisse sa journée de travail à Bruxelles et fasse la route jusque dans la province du Luxembourg. Déposée sur la place et pouf! S'en est suivi plus de six mois sans domicile fixe. Voilà le début de l'enfer. Avec lui, je vivais une descente en enfer. Mais le jour où j'ai appelé la police, ça a été le début de l'enfer ».

Enfin, la bonne prise en charge de la police des faits de violence **agit sur le sentiment de sécurité et de légitimité de la victime. Lorsque la police prend en considération les plaintes des victimes, elle envoie le message que la situation de violence n'est pas socialement acceptable.** Lorsqu'elle intervient sans produire de nouvelles violences (jugement, remarque sexiste, minimisation, ...), elle se positionne comme une ressource de confiance dans le parcours des victimes qui savent qu'elles peuvent trouver secours auprès des forces de l'ordre en cas de nouvelles violences. Martine témoigne : « *J'habite dans la même ville que M. [victime de féminicide] qui a été tuée il y a quelques mois maintenant. Ici, la police ne fait pas son travail. Pour avoir un peu d'aide, il faut aller jusqu'à la police de N.* ». Pour Géraldine et l'un de ses enfants, le constat est le même : « *Le jour du départ, c'est parce que mon amie était avec moi que les policiers ont réagi, parce que toutes les autres fois, la police intervenait, mais ne réagissait pas... au point que maintenant, mon fils de 6 ans dit que la police, ça ne sert à rien, ça ne sert pas à protéger les gens* ».

Les remarques sexistes et les propos inadéquats empêchent également les femmes de livrer leur récit dans tous ses détails, pourtant importants pour la suite. Nathalie a vécu un épisode de ce type : « *Quand je suis partie à L., j'ai été portée plainte à L. (...) J'ai attendu 7h dans la salle d'attente, j'ai passé la nuit là-bas. (...) le policier me demande de retirer mon masque puis il me dit "Vous êtes quand même plus agréable à regarder comme ça !". Ça venait de commencer et là je me dis que je ne vais pas réussir à m'ouvrir avec une personne comme ça. Mon avocat m'avait dit de parler du viol. Alors, je me concentre sur mes feuilles, je commence à parler. Puis, il se met sur le côté et il me dit : "Mais qui me dit que c'est pas toi la grosse salope dans l'histoire ?". Je n'ai rien dit, je l'ai regardé puis je lui ai dit : "Mais je vous raconte mon histoire". Et il me répond : "Qui me dit que c'est vrai ?". J'étais terrifiée. C'était ça l'introduction de ma plainte. Quand j'ai voulu parler du viol, j'ai pas réussi à dire le mot, je parlais d'attouchements non consentis, etc. Il me dit : "Tu me parles de viol, là ?". Moi je lui ai dit que oui mais que c'était encore un peu compliqué pour moi d'en parler. Alors il me dit : "On n'est pas là pour parler de ça, donc ça n'apparaîtra pas" et il l'a retiré de ma plainte* ».

Cet épisode extrêmement violent agit sur son sentiment de sécurité, identifié comme son besoin premier dans son parcours de reconstruction : « *J'étais pétrifiée à l'idée de déposer plainte. Puis je me dis "merde", j'ai été tout dire, tout déballer, et, vu comme c'est pris, ça paraît pas sérieux, pas officiel, on n'a pas l'impression d'entamer une démarche pour nous sécuriser* ».

Plus tard, un policier, ami de l'auteur des violences, lui fournit la nouvelle adresse de

Nathalie. On dépasse alors le fait de ne pas rencontrer le besoin de sécurité des femmes pour aller vers une véritable atteinte à sa sécurité. Elle portera plainte contre le policier en question.

Le besoin de retrouver un sentiment de sécurité

Il s'agit du **besoin le plus immédiat**, qui participe au « besoin de sauver sa peau », et **le plus constant tout au long du parcours de reconstruction**. Nathalie l'identifie clairement : « *Au moment de partir, ce dont j'avais le plus besoin, c'était la sécurité. Et encore maintenant. J'ai juste envie d'avoir une vie normale, de sortir de chez moi sans stresser.* ».

Pour les intervenantes interrogées, **renforcer le sentiment de sécurité est une priorité**, et passe par divers chemins : « *Le fait d'avoir le temps et l'espace disponible et accessible pour accueillir cette parole, la manière de le faire, pouvoir déposer ça. La sécurité au sens large, physique aussi. Ça ne passe pas que par le fait de déposer la parole, c'est aussi les ressources financières. C'est un ensemble de sécurité matérielle, physique, mentale, psychologique et ça dépend aussi du lieu et des personnes qu'elles ont en face d'elles, qui ne renforcent pas le sentiment de culpabilité* ».

Le besoin de sécurité physique et affective est très fort ce qui explique en partie pourquoi les femmes retournent parfois auprès de l'auteur des violences. Il passe par le fait de se sentir aimée, d'évoluer dans des lieux connus (la maison familiale, par exemple), de vivre dans une sécurité financière ou de trouver une réponse pour faire face à l'image dégradée de soi perpétrée par l'auteur des violences.

Anne évoque cette réalité multifacette : « *Six mois après, je suis retournée. Je n'arrivais pas à tirer un trait si rapidement sur 30 ans de vie commune, au cours desquelles nous avons vécu aussi de belles choses, comme la naissance de nos enfants, leur enfance... les bons moments partagés entre amis, en famille, avant que la situation se dégrade, et qu'il change radicalement, vers l'âge de 50 ans. Ne pas quitter mon chez moi, retrouver ma sécurité. Je n'étais pas encore prête du tout à partir définitivement. Et sans lui, j'avais l'impression que je n'étais rien. Et il me le faisait croire. Cette année-là, j'étais sur la mutuelle suite à une grosse dépression liée, entre autres, au sentiment de grand mal être dans mon couple, et mes rentrées, à ce moment-là, ne me permettaient pas de payer mon loyer et mes autres charges. Il était content de payer mon loyer et de garder ainsi un contrôle et pouvoir financier sur moi.* ».

Le sentiment de sécurité s'atteint donc en rencontrant de nombreux besoins listés dans ce chapitre : crédit accordé à la parole de la victime, intervention adéquate de la police, autonomie financière, accompagnement psychologique etc. **Le sentiment de sécurité n'est pas seulement une disposition intime et psychologique mais aussi le résultat de conditions concrètes**. Aussi, retrouver un sentiment de sécurité passe certes par une reconstruction psychologique mais aussi par une **réelle action contre les conséquences matérielles d'une séparation** suite aux violences conjugales, et une **réelle protection contre les violences post-séparation**.

Le besoin d'une protection contre les violences post-séparation

La recherche d'Emmanuelle Mélan sur les violences post-séparation montre que 79% des femmes continuent de subir des violences et 93% des femmes ressentent de la peur parfois jusqu'à plus de cinq ans après la séparation⁷.

Les femmes rencontrées pour cette recherche font le même constat : **toutes ont continué à vivre des violences suite à la séparation**. Pour certaines, ces violences sont toujours en cours, au moment où nous les rencontrons.

Comme nous l'avons vu, restaurer un sentiment de sécurité est indispensable dans le parcours de reconstruction. Comment faire lorsqu'il est empêché par des violences qui se répètent ? Géraldine témoigne : « *Mon mari a continué de me harceler, dont la fois où il m'a envoyé 85 messages en deux heures. J'ai téléphoné et le policier m'a répondu : "Mais madame, si vous lui répondez, aussi..."*. Je lui ai dit : *"Vous allez arrêter d'avoir votre air désobligeant avec moi !"* ».

Dans le cas de Nathalie, la dangerosité de son ex-compagnon fait craindre un féminicide pour elle, sa fille et sa mère. « *J'étais terrifiée pendant la fuite. Je pensais que j'allais mourir. J'étais persuadée que je n'allais pas faire long feu mais je faisais ça pour sauver ma fille. La mort me faisait très peur, c'était mon angoisse, je n'osais pas sortir du kot, le moindre bruit me faisait sursauter, je devenais parano, j'entendais des bruits tout le temps. La nuit, je ne dors pas parce que j'entends des bruits, j'ai peur pour la petite. Ça fait plus de deux ans que*

je suis partie de son domicile mais il est encore dans ma tête, jour et nuit. ».

Le traitement des violences post-séparation rencontre tous les dysfonctionnements existants dans la lutte contre les violences durant la vie commune, alors même que les femmes bénéficient de plus d'outils pour leur protection (logement séparé, entame d'une procédure de divorce, notamment) que durant leur vie commune et que la décision de quitter l'auteur a été prise.

Nous pouvons émettre l'hypothèse que les arguments avancés pour la difficile action contre les violences faites aux femmes (ambivalence des femmes, situation conjugale et familiale complexe) ne sont donc pas les seuls à expliquer les difficultés de la lutte contre les violences faites aux femmes.

Travailler sur le sentiment de sécurité, objectivement (par une protection de la police et avant ça, le traitement adéquat de la plainte, par la préservation de l'anonymat et d'une adresse secrète par exemple) **et psychologiquement** (par le début d'un travail thérapeutique adapté) **peut aider à se reconstruire**.

Dès lors, les violences post-séparation ont plusieurs conséquences du point de vue de la reconstruction et de la réparation.

Nathalie explique que « *chaque fois que je faisais une démarche (ici, la plainte) parce quelqu'un me disait : "Il faut que tu fasses ça pour ta sécurité", ça m'angoissait parce que je me disais que ça allait être encore pire.* ». **Cela impacte les actes les plus anodins de la vie quotidienne, pour les femmes et leurs enfants.**

⁷ Mélan Emmanuelle, « L'impossible rupture. Une étude sur les violences conjugales post-séparation », *Revue de Science Criminelle et de Droit Pénal Comparé*, Vol. 2/2, pp.489-503, 2019.

Rania, qui a quitté l'Espagne pour échapper aux violences conjugales, doit encore déployer des stratégies pour maintenir sa sécurité : « *Après dix ans, mon ex-mari nous cherche encore. Les enfants n'ont pas le droit d'être sur Facebook ou de faire des vidéos YouTube pour qu'il ne les retrouve pas.* ». Cela empêche aussi la reconstruction à des niveaux plus intimes « *Quand je vais m'acheter des vêtements, je me dis encore : "N'achète pas ça parce que s'il te voit porter ça, tu es foutue". La plupart du temps, je suis en jogging parce que j'essaie encore d'adoucir les choses si jamais il me tombe dessus maintenant, j'essaie encore qu'il ne soit pas trop mécontent de moi.* ».

Lorsque les violences sont très intenses, présentant un risque accru de féminicide, une série d'actions sont impossibles pour les femmes.

Dans le cas de Nathalie, son entrée dans une structure d'hébergement lui est refusée car l'auteur des violences présente une menace pour la sécurité du centre. Trouver un logement est compliqué mais lorsqu'elle y arrive, ce n'est pas sécurisant car l'auteur des violences la retrouve. Elle déménage donc plus de dix fois en un an. La menace l'empêche aussi de reprendre un emploi dans sa branche. En effet, s'agissant d'une profession libérale, son profil serait visible sur internet et elle pourrait être retrouvée par l'auteur.

Diverses étapes nécessaires à la reconstruction peuvent ne pas être atteignables en raison de la dangerosité de l'auteur des violences. L'un de ses besoins, crucial, est que l'auteur soit maîtrisé par les forces de l'ordre. Même avec bracelet électronique et interdiction de contact, l'auteur l'a agressée à plusieurs reprises : « *Il avait posé un*

traceur sur ma voiture au moment de l'espace-rencontre, il a payé quelqu'un pour me suivre... Il n'y a rien d'autre à faire que de le maîtriser complètement. ».

Le besoin d'un moyen de locomotion

Au moment du départ, une série de questions pratiques se posent qui pourraient recevoir des réponses concrètes. C'est le cas notamment de **la mobilité, entre le lieu de vie conjugal et le nouveau lieu de vie.**

Géraldine explique : « *Quand j'ai dû m'enfuir, j'ai dû me démerder. J'étais à 70 km de la maison d'accueil que je devais rejoindre. Je me suis retrouvée à devoir prendre un taxi sous la menace à deux heures du matin. Pour moi, la police aurait dû me déposer là-bas. Le taxi, ça devait être 230 euros. Finalement, le taximan m'a fait payer 130 euros. Il m'a dit : "C'est ma façon de vous aider".* ».

Martine, elle, est restée une journée sur la place de son village, à attendre qu'une personne de sa famille termine le travail.

Les femmes concernées ont souhaité penser l'organisation du transport lors de ces départs : est-ce à la police, des associations ou services spécialisés de s'en charger ? Y-a-t-il des collaborations entre ces différents acteurs à mettre en place ? Comment développer certaines bonnes pratiques locales à grande échelle ? Est-ce que les pouvoirs publics ne pourraient pas négocier avec les compagnies de taxi pour la gratuité lors de trajets vers des maisons d'accueil ?

Le besoin de biens de première nécessité

La plupart des femmes rencontrées sont parties sans avoir pu emporter de nombreux objets ou de biens de première nécessité.

Géraldine dit : « *J'avais besoin de tout. Je suis partie avec quatre sacs pour mes enfants, un tout petit pour moi. J'ai dû tout racheter, en fait, alors que je n'en avais pas les moyens* ».

Elles n'ont pas non plus de quoi meubler leur nouveau logement lorsqu'elles en retrouvent un. Martine témoigne : « *Je suis arrivée ici (un logement social) avec pas un meuble, rien. J'avais un fauteuil pliant de camping et un fauteuil en mousse qui se replie en trois et qui se déplie en un matelas. C'est ma propriétaire qui m'a donné quelques meubles* ».

Souvent, l'acquisition de ces biens est un coût qu'elles ne peuvent pas se permettre en raison de la précarisation financière qui accompagne les violences conjugales. Une aide pécuniaire ou matérielle pourrait être pensée pour soutenir ce besoin. Néanmoins, cela pose la question du droit pour les femmes à récupérer des objets leur appartenant dans le domicile conjugal.

Le besoin de récupérer ses effets personnels

Outre les biens nécessaires au quotidien (vêtements, papiers administratifs, meubles etc.), à la survie et à se relancer dans une nouvelle vie, plusieurs femmes perdent dans le départ bon nombre d'objets de valeur plus sentimentale, faisant partie de leur histoire ou d'un héritage familial. **Cette coupure brutale avec leur histoire agit comme une rupture dans leur identité et**

constitue un vrai défi dans leur reconstruction.

Ces objets manquent à Martine : « *Il y avait mes affaires personnelles et les affaires de famille. Maman m'avait donné plein de choses qu'elle tenait de sa maman, de son papa. Une collection de boîtes d'allumettes, des trucs sans valeur, mais qui viennent de la famille* ».

L'accompagnement pour récupérer ces objets personnels, ainsi que les biens de premières nécessités, varie d'une situation à l'autre, ainsi que les bases légales qui permettent ou non de retourner dans le logement pour procéder au retrait des objets.

Pour Géraldine, « *le SAPV m'a quand même aidée le jour où je suis allée chez moi pour essayer de récupérer quelques affaires* ».

Pour Martine, c'est une interdiction ferme qui lui est faite : « *L'assistante sociale de la zone de police, lorsque j'ai eu la possibilité de récupérer mes affaires, me l'a interdit. Vu que j'ai été sans domicile fixe, je n'avais plus mon domicile là-bas, et donc c'était une violation de domicile si je m'y rendais sans l'accord de mon ex. Et il prenait un grand plaisir à ne pas l'accorder. (...) J'ai vécu ça comme si je ne pouvais rien faire. Mon analyse, mes sensations, c'est qu'il a été super protégé et pas moi (...) Ensuite, c'est lui qui a fait le forçing pour que je vienne chercher mes affaires, mais comme je n'avais nulle part où aller, aucun endroit où les déposer, il est venu déposer des affaires devant chez maman. Nous n'étions pas là, il y en a la moitié qui a été volée* ».

Répondre à ce besoin suppose, a minima, **une base légale qui permet dans tous les cas, suite à une situation de violences, de récupérer ses affaires, ainsi qu'un accompagnement d'un service**

officiel capable de garantir la sécurité des femmes dans cette situation.

Le besoin de s'assurer du bien-être des animaux de compagnie

Martine est partie avec son chien et a dû laisser ses chats... Impossible de les emmener d'un logement à l'autre durant la période où elle est sans domicile fixe. Gabrielle vit dans le logement annexe à celui de l'auteur des violences pour que ses chiens bénéficient du jardin : « *Je n'avais pas le choix, on m'a dit qu'il fallait que je parte, mais j'ai fait valoir le bien de mes animaux avant moi et je n'ai pas voulu perturber mes animaux. Donc j'ai été dans le logement à côté* ». Son conjoint continue les violences via ce logement mitoyen. Il séquestre son chien et lui coupe le chauffage.

Lauréane a axé son combat sur la récupération du logement, notamment en raison de ses animaux « *Moi je voulais récupérer la maison justement parce que j'ai mes ânes, mes poneys, mes chiens,...* qui sont là et il est hors de question de lui laisser ». Anne évoque, dans sa décision de retourner dans le logement conjugal avec l'auteur des violences, le besoin de préparer son départ définitif et de récupérer son bien ainsi que le souhait de retrouver son chien. Outre le lien et l'affection qu'une personne peut avoir avec son animal de compagnie, qui peut rendre douloureux le fait de devoir l'abandonner, on relève que dans un quotidien violent, ce lien peut être encore plus fort et la relation avec l'animal constitue un refuge et un réconfort. Les recherches en criminologie ont

montré le lien entre les violences contre les animaux et les violences domestiques. Cette violence à travers les animaux peut prendre plusieurs formes : menace de blesser ou tuer l'animal, comportement agressif envers les animaux, utilisation du lien avec l'animal pour punir ou terroriser⁸ etc.

Une attention devrait être portée à cette question des animaux de compagnie au moment du départ, car ne pas la traiter peut constituer un frein à quitter le domicile. De plus, devoir abandonner son animal peut être une douleur supplémentaire dont il faudra se remettre dans la reconstruction, alors que l'animal peut être un soutien concret dans ce processus. Lucie témoigne, plusieurs années après les faits de violences, qu'elle a fait une place plus grande aux animaux dans sa vie, par un bénévolat au sein d'une association de protection des animaux. Ce lien lui fait beaucoup de bien et la sécurise, dans un contexte de réapprentissage de liens de confiance avec les personnes.

Le besoin de centres d'accueil et d'hébergement en suffisance et développant de bonnes pratiques

Céraldine a fait l'expérience d'une vie en communauté dans une maison d'accueil non spécialisée dans l'accueil des femmes victimes de violences conjugales. Si cet hébergement a répondu à l'urgence d'avoir un toit pour se loger, elle et ses deux enfants, elle y a expérimenté des pratiques inadéquates qui ont représenté des freins dans son processus de reconstruction.

⁸ Audrey Guiller et Nolwenn Weiler, « Quand les animaux aident à dépister les violences domestiques », *axelle* 234, décembre 2020.

Notamment, elle fait face au coût financier d'un tel hébergement, en décalage avec ses moyens lorsqu'elle quitte le foyer conjugal : « *Là, j'apprends que je dois payer presque 14 euros par jour pour moi et mes enfants, donc 14x3. Je dois continuer à payer la moitié de mon loyer pour ne pas être en porte à faux par rapport à mon prêt de 685 euros. Et je dois tout assumer pour les enfants* ». Pendant son séjour, son anonymat, indispensable à sa sécurité, n'est pas respecté : « *Mon mari a sonné à tous les centres. Quand il a téléphoné là où j'étais hébergée, il y a une personne qui a dit : "Oui, mais elle est absente". Ils ne sont pas censés dire que je suis là ou pas à quelqu'un au téléphone qu'ils ne connaissent pas. C'est comme ça qu'il m'a retrouvée. Ce n'est pas une adresse protégée mais bon, quand même, en sachant ma situation, cette précaution aurait dû être prise* ». Elle témoigne aussi de **pratiques** qu'elle qualifie d'**infantilisantes** : « *Je me suis sentie infantilisée plus d'une fois. C'est eux qui gèrent notre argent par exemple. J'ai crié sur mon assistante sociale, en disant que je n'étais pas une idiote, que je pouvais très bien faire mes papiers. Je comprends car il y a une diversité de femmes qui arrivent dans une diversité de situations, mais il faudrait faire du cas par cas* ». Elle a aussi fait face à des **remarques jugeantes** sur son vécu de violences conjugales : « *Une fois, j'ai confié mes deux enfants à deux mamans et je suis partie boire. Lors de la discussion d'après avec l'assistante sociale, elle m'a dit "Ah bah, je comprends maintenant pourquoi ton mari te frappais!"* ».

Rania, arrivant d'Espagne, est refusée dans un premier centre car elle n'a pas de papiers et accède à un centre d'hébergement non spécialisé ensuite.

Les travailleurs-euses de ce centre ont vraisemblablement contourné les dispositions en vigueur, pour lui faire une place, à elle et ses enfants, malgré l'absence de lits disponibles et l'absence de revenu alors que l'hébergement est payant. Elle et ses enfants ont passé leur première nuit dans un des bureaux.

Martine, quant à elle, n'est tout simplement pas redirigée vers une structure d'accueil suite à l'intervention de la police. Elle souligne que ces **structures sont insuffisantes et peu accessibles géographiquement notamment en milieu rural**. Une animatrice de Vie Féminine, qui accompagne des femmes victimes de violences explique : « *Les refuges pour femmes battues, ce sont aussi des lieux ressourçants pour les femmes, il n'y a pas que des structures problématiques. Il y a des centres vraiment féministes, avec des pratiques renforçantes pour les femmes, tout n'est pas mauvais. Même si le passage par une de ces structures est toujours dur* ».

Ces différents parcours témoignent d'un besoin de centres d'accueil et d'hébergements d'urgence en suffisance, accessibles géographiquement, gratuits et déployant des pratiques renforçantes et égalitaires, ainsi que de bonnes règles d'usage en matière de protection de l'anonymat face aux auteurs des violences.

Dans les centres d'accueil non spécialisés dans l'accueil de femmes victimes de violences conjugales, il est indispensable que les intervenant-e-s disposent d'une formation pour offrir des pratiques adéquates. Il s'agirait dès lors de **renforcer l'offre et de développer des pratiques renforçantes qui soutiennent les parcours de reconstruction intime des victimes**

(éviter la victimisation secondaire, considérer la victime comme actrice etc.)⁹.

Une intervenante de Vie Féminine conclut de cette façon : « *Les maisons d'accueil sont renforcées au niveau financier mais ne sont toujours pas suffisantes en nombre. Certaines ont des pratiques problématiques, comme lorsque l'argent de la femme hébergée est confisqué. Ou ils ne sont pas bien situés, trop loin de l'école des enfants. Il faut évaluer ces lieux d'accueil* ».

Une autre ajoute : « *Il est difficile de trouver une place pour les mamans avec adolescents et pour les femmes plus âgées, alors qu'on sait que c'est un public particulièrement vulnérable et exposé aux violences* ». **Il est aussi indispensable que ces lieux accueillent adéquatement les enfants, y compris les adolescent-e-s et soient ouverts à toutes les femmes, quel que soit leur statut de résidence ou leur âge.**

Le besoin d'un logement

Pour la majorité des femmes interrogées, ce sont elles qui ont dû quitter le logement conjugal lors de la séparation. Pour toutes, cette étape est vécue comme une **injustice**.

Elles souhaiteraient que la victime puisse rester dans les lieux et que l'auteur quitte le logement.

Quitter le logement contribue grandement à la « descente aux enfers » psycho-socio-économique, en décalage avec la situation de l'auteur des violences, qui reste identique à ce qu'elle était avant la séparation. Elles doivent trouver un logement adéquat alors qu'elles sont dans l'urgence de se reloger et n'ont pas le temps

de chercher un logement qui répond à leurs critères. Elles n'ont pas de moyens financiers suffisants. Elles cherchent parfois à s'éloigner de l'auteur, voire à maintenir secrète leur nouvelle adresse. Le déménagement implique souvent toute une série de changements : trouver une nouvelle école pour les enfants, une nouvelle crèche, un nouveau médecin, de nouveaux repères etc. Trouver un logement de bonne qualité dans un endroit entouré de toutes les facilités est important pour la reconstruction. **Se sentir déracinée dans une ville inconnue, éventuellement loin de tout service et de ses proches ou dans un logement exigü ou en mauvais état (insalubrité, manque d'entretien etc.) peut avoir un impact très négatif sur la santé mentale et physique et donc sur le processus de reconstruction.** Pourtant, c'est souvent ce qu'il se passe.

Pour toutes, trouver un logement est un véritable défi.

Géraldine explique ce qui l'a aidée dans son parcours: « *J'ai très vite eu la prime au logement du CPAS de 1300 euros alors que je suis sous contrat de travail. Je pense que le fait d'être à l'accueil fait qu'on y a d'office droit. C'est vrai que ça, ça m'a aidée* ». En effet, en Région wallonne, il y a un système de points de priorité pour accéder aux logements sociaux des Sociétés de logements de service public (SLSP). Une femme victime de violences conjugales reçoit des points si elle est sans-abri et si elle a quitté un logement. **L'obtention du statut de sans-abri s'enclenche lors d'un passage par une maison d'accueil.**

Une animatrice de Vie Féminine indique : « *Elles*

⁹ Au sujet de pratiques renforçantes propres à soutenir le fait de « renouer avec la “puissance d'être soi” », voir l'étude du Collectif contre les violences familiales et l'exclusion (CVFE), *Empowerment des femmes et violence conjugale*, 2012.

sont ainsi prioritaires pour des logements sociaux. C'est un chemin difficile psychologiquement mais c'est intéressant administrativement pour accéder à un logement. C'est ambivalent : il y a un impact mental trash mais une stratégie concrète derrière ça »¹⁰.

Malgré cet accès prioritaire, les logements sociaux sont en nombre insuffisant. Deux des femmes interrogées ont été sans-abris.

Martine vécu sans domicile fixe pendant six mois, ballotée entre diverses personnes de sa famille. L'assistante sociale de la zone de police lui fournit, un long moment après l'intervention des policiers, un document pour faire une demande de logement dans une Agence Immobilière Sociale (AIS) mais d'autres personnes sont plus prioritaires qu'elle. Elle n'arrive pas à se loger. Dès lors, elle enchaîne les visites, seule, jusqu'à ce qu'elle soit recontactée pour un logement social qu'elle occupe encore aujourd'hui. Selon une animatrice de Vie Féminine, **des logements d'urgence dans chaque commune sont nécessaires**, mais toutes les communes n'identifient pas le besoin : *« Il y a de fortes disparités entre les CPAS et les communes. On s'en est rendu compte encore plus durant le temps très particulier covid et confinement, lors de nos interpellations des communes et CPAS sur les besoins des femmes. La réponse de certaines communes nous a éclairé sur le besoin de sensibiliser à cette question, car certaines ne considèrent pas qu'il y a des violences chez elles.*

Pour certaines communes, il n'est pas nécessaire de prévoir des logements pour les femmes victimes de violences sur leur territoire ».

Le fait d'être un moment sans adresse a aussi des répercussions pratiques : ne pas pouvoir accéder à certains droits, ou voir son courrier important toujours arriver chez l'ex-conjoint, avec le risque qu'il en prenne connaissance ou refuse de le transmettre.

La difficulté à trouver un logement adéquat est un **terreau favorable à la continuation des violences post-séparation ou au retour des femmes à la vie conjugale.**

Pour Anne, ses revenus ne lui permettent que de louer un petit appartement particulièrement déprimant, avec l'aide financière de l'auteur des violences. L'injustice ressentie quant à la perte de la maison familiale, qui a abrité toute sa vie de femme et de mère, est si forte qu'elle retournera vivre avec l'auteur plusieurs mois afin de mieux préparer son départ. Cette étape a failli lui coûter sa santé physique et mentale mais elle obtiendra une somme qui lui permettra d'acheter une petite maison où elle se sent chez elle.

Gabrielle vit dans la maison attenante à celle de son ex-conjoint (la maison conjugale a été divisée en deux) et subit des violences directement permises par cette disposition des lieux (coupure de chauffage, séquestration du chien etc.).

Les conséquences des difficultés à trouver un logement sont nombreuses : précarité, grande

¹⁰ En Région wallonne, il y a un système de points de priorité pour accéder aux logements sociaux des Sociétés de logements de service public (SLSP). Une femme victime de violence conjugale « reçoit des points » si elle est sans-abri et si elle a quitté un logement. Elle doit avoir quitté ce logement au plus tôt trois mois avant sa demande de logement social. Pour obtenir ces points, la victime doit prouver les violences, par exemple avec un procès-verbal de police, une attestation de foyer d'accueil, ou une attestation du CPAS. Un certificat médical seul ne suffit pas.

En Région bruxelloise, 3 % des logements sociaux des Sociétés immobilières de service public (SISP) sont réservés aux victimes de violence conjugale et intrafamiliale. Les SISP doivent collaborer avec les maisons d'accueil et conclure des conventions d'attribution prioritaires pour les victimes.

pauvreté, dépendance financière vis-à-vis de l'ex-conjoint, retour à la situation de violences etc.

Ces conséquences montrent l'importance cruciale du logement dans le parcours de reconstruction¹¹.

Il est aussi à noter qu'en cas de continuation des violences post-séparation, il est impossible pour la femme victime de ces violences de s'établir durablement dans un logement. Le **risque de féminicide** qui pèse sur Nathalie est à ce point élevé et la menace répétée qu'elle est constamment obligée de changer de logement.

Une fois le logement obtenu, il est important de penser à des dispositifs qui permettent de garder secrète l'adresse de la victime dans tous ses échanges avec l'auteur : « *Il y a l'adresse de la femme sur les courriers échangés entre avocats, ce qui provoque de l'insécurité car l'auteur des violences aura sa nouvelle adresse* », indique une animatrice de Vie Féminine.

Le besoin d'autonomie financière

Toutes les femmes rencontrées ont vécu une perte de moyens de subsistance suite à la séparation. Le fait de ne plus bénéficier des revenus du ménage dévoile la précarité des femmes: emploi à temps partiel, absence d'emploi en raison de la situation de violence ou non, arrêt maladie dû directement ou non à la situation de violence etc. Le temps, long, qu'il faut pour régler les questions financières liées à la séparation, comme la vente de la maison ou l'établissement d'une contribution alimentaire, maintiennent aussi les femmes dans la précarité.

« *L'absence d'individualisation des droits cause aussi des problèmes : les femmes gardent le statut de cohabitante longtemps même si l'homme est parti et elles ont des revenus très faibles. C'est vraiment un souci, ça pousse à la précarité. Certaines restent pendant six mois comme ça...* », nous dit une animatrice de Vie Féminine.

Pour Nathalie, c'est l'aide de sa mère qui la maintient tout juste hors de la pauvreté. Mais **toutes ne sont pas entourées de proches qui ont les moyens ou acceptent de les soutenir financièrement.**

La réponse apportée par l'assistante sociale à Martine, face à la précarité post-séparation (elle sera sans domicile fixe) et une addiction à l'alcool est la **gestion de biens**. Elle signe le papier sans que son consentement éclairé n'ait été requis, et s'applique alors sur elle une mesure dont elle mettra des années à se libérer. **La gestion de biens fait suite à une série de dysfonctionnements qui commencent dès l'intervention de la police, qui ne prend pas sa plainte et ne la redirige pas vers des services spécialisés ou un hébergement.**

« *A un moment de l'entretien, elle sort deux grosses fardes de documents et explique : « Si j'avais porté plainte, ça devrait être mon dossier "moi victime, lui coupable". Et bien ceci et ces deux fardes là, c'est mon dossier gestion de biens. C'est moi qui ai dû retrouver ma liberté. C'est moi qui ai été devant un juge. C'est moi qui étais jugée incapable, qui a été jugée incohérente. Voilà mon dossier de défense. Oui. Ça aurait dû être l'inverse.* »

Les difficultés, notamment financières, vécues après avoir quitté la situation de violence,

¹¹ Voir à ce sujet le travail d'accompagnement psychosocial en logement réalisé par le CVFE, compris comme touchant aux aspects de dévictimisation, d'estime de soi, d'insertion sociale et de citoyenneté: Etude *Accès au logement, capacités et empowerment pour les femmes victimes de violence conjugale : la démarche de l'équipe « pré-post-hébergement »*, 2013.

peuvent aller jusqu'au retrait même du principe d'autonomie.

L'absence d'une autonomie financière est un véritable frein à la reconstruction et **mène parfois à des allers-retours vers la vie conjugale.**

Anne explique : « *Je suis partie à trois reprises. La première fois j'étais en dépression suite à ce que je vivais, j'étais sur la mutuelle donc je n'ai pas su être autonome. Donc il payait le loyer. J'étais encore pleinement dépendante de lui, et matériellement et psychologiquement. Une deuxième fois, j'ai quitté parce que je n'en pouvais plus mais je n'avais qu'un mi-temps donc j'ai vécu quatre mois dans la précarité. J'ai vraiment vécu la pauvreté pour la première fois de ma vie à 53 ans. Donc je suis revenue, mais cette fois-ci, dans l'idée de repartir avec ma part de la maison. J'ai adopté une attitude de contre-manipulation. Quand j'ai dit que j'ai été malhonnête, c'est que je ne l'aimais plus, je savais que je ne pourrais jamais plus reconstruire une relation avec mon bourreau. Mais j'ai fait la faux-jeu, pendant presque deux ans, par souci de récupérer ce à quoi j'avais droit. Ça a été très dur, j'ai vécu énormément d'humiliations mais au niveau financier et matériel, j'ai eu du temps* ». C'est un processus qu'une animatrice de Vie Féminine a également déjà observé : « *Il y a des femmes qui partent puis qui doivent revenir car financièrement elles ne savent pas suivre. J'ai rencontré une femme partie quand les enfants étaient grands puis elle a été obligée de revenir, pour une histoire de statut de pension qui faisait qu'elle n'avait pas assez pour vivre. Toute l'énergie*

qu'il a fallu pour partir puis après revenir ».

Or, pouvoir assumer financièrement sa vie est un élément renforçant en termes d'image de soi et aide à la reconstruction matérielle mais aussi psychologique : « *Mon besoin à ce moment-là, c'était de commencer enfin, à 53 ans, à me débrouiller sans lui, même avec un petit salaire* ».

Les femmes déploient de nombreuses stratégies pour faire face à la précarité :

retour à la vie commune avec l'agresseur, gestion serrée des courses alimentaires, formation pour voir son salaire revalorisé, cumul de jobs alimentaires en-deçà de leurs compétences et formations, travail à temps plein pour renforcer une pension qui s'annonce trop faible etc.

Dès lors, Anne insiste sur le fait que cette **autonomie financière doit pouvoir passer un temps par autre chose que le travail salarié**, en raison des conséquences des violences sur la santé mentale et physique, qui demandent du temps et du repos, dans des temporalités différentes pour chacune. Les difficultés psychologiques et physiques rencontrées suite aux violences ne permettent pas toujours de travailler directement. Parfois, elles ne permettent tout simplement pas de reprendre un jour le travail. Pour d'autres, il s'agira de jours plus difficiles que d'autres. Il arrive encore à Anne, un an après la séparation, de batailler pour se lever et rejoindre le travail, suite à un nouvel événement qui ravive les douleurs passées.

Pour les intervenantes de Vie Féminine, **il faudrait envisager un statut spécifique, comprenant la**

reconstruction et le repos, vis-à-vis de l'emploi, afin d'obtenir une pause dans les processus d'activation¹²: « *Ça arrive que les femmes débarquent au CPAS et on leur met une pression pour retrouver vite un emploi, elles n'ont pas l'énergie pour ça, ce n'est pas entendu, il y a un manque d'empathie au niveau du CPAS par rapport aux violences conjugales, les personnes ne sont pas à l'écoute* ». **Il faut entendre que le retour à l'autonomie financière via l'emploi peut prendre des années, et est totalement dépendant du processus de reconstruction.** En effet, les femmes victimes de violences ont pu être éloignées de l'emploi par leur ex-conjoint durant la vie commune, car cela accroît la dépendance et l'isolement de la victime. Ensuite, dans la situation post-séparation, plusieurs facteurs peuvent compliquer le retour à l'emploi : l'ensemble des démarches pratiques et administratives pour se remettre sur pied (logement, école des enfants, divorce, etc) mais aussi l'état physique et mental des femmes victimes de violences (séquelles physiques, dépression, épuisement etc.)

Il existe pourtant des bonnes pratiques : « *A Malmédy, quand on a construit la maison d'accueil, le CPAS a aidé à la construire. Quand une femme n'est pas en ordre administratif, le CPAS lui donne un statut spécifique où elle sera protégée de pressions par rapport à la recherche d'emploi. On lui donne un revenu et une aide à la*

caution locative pour un logement mais rien de plus. Mais c'est la preuve que c'est possible de fonctionner comme ça. Le CPAS était partie prenante dès le départ du projet. C'était une dimension incontournable de la création du projet. C'est possible parce que Malmédy est assez riche, peu de personnes sont au CPAS. Ce n'est pas la configuration qu'on retrouve partout ».

Anne résume : « *Il faudrait absolument mettre quelque chose sur pied, pour ces femmes qui partent même parfois avec des enfants. Elles ne peuvent pas, à ce moment-là, souffrir encore de précarité en plus à côté de ce qu'elles viennent de souffrir et fuir* ».

L'Australie a, par exemple, mis en place un dispositif qui prévoit de faire bénéficier les victimes d'une somme de 5000 dollars australiens (un peu plus de 3200 euros), dont une partie en espèces, pour couvrir des dépenses telles que les frais de scolarité d'éventuels enfants. Si ce dispositif n'est pas axé sur la reconstruction à moyen et long terme mais vise surtout à aider les femmes à quitter la situation de violences, il n'en demeure pas moins intéressant car il prend en considération le coût d'une telle démarche.

La convention d'Istanbul, dans son article 20¹³, prévoit la possibilité de développer des services facilitant le rétablissement, dont l'assistance financière, qui devrait être pensée à moyen et long terme, et pas uniquement comme tremplin de

¹² Sur la contradiction entre accompagnement féministe des femmes victimes de violences et politiques d'activation pour le retour à l'emploi dans le travail social des structures d'accueil de femmes victimes de violences conjugales en France, voir : Herman Elisa, « Paradoxes du travail social au sein des associations de lutte contre les violences conjugales », *Informations sociales* 169 [1], pp. 116-124, 2012.

¹³ L'article 20 de la convention d'Istanbul stipule que « *Les Parties prennent les mesures législatives ou autres nécessaires pour que les victimes aient accès à des services facilitant leur rétablissement. Ces mesures devraient inclure, si nécessaire, des services tels que le conseil juridique et psychologique, l'assistance financière, les services de logement, l'éducation, la formation et l'assistance en matière de recherche d'emploi* ».

sortie de l'urgence. Il nous faut cependant rester vigilantes: ce genre de mesures ne doit pas remplacer, en le définançant, l'ensemble du dispositif de soutien aux femmes victimes de violences.

Le besoin d'un·e employeur/euse soutenant·e

Deux femmes ont parlé de la place du travail salarié dans leur vie, au moment de la vie conjugale et après la séparation. **Selon les dispositions de l'employeur/euse face à l'épreuve, le travail peut être une ressource pour la reconstruction, ou un frein.**

Pour Lucie, dont le conjoint auteur des violences était aussi un collègue, l'absence d'action de l'employeur face à la situation a eu deux conséquences au moins : l'absence de reconnaissance des faits de violences et la perte d'un emploi. Elle explique : *« J'ai dû quitter mon travail car il travaillait là, j'ai demandé mon C4. Il n'y a pas eu d'aide de l'employeur à ce niveau-là, alors qu'ils étaient au courant de la situation. Pire, ils l'ont mis chef d'équipe la journée du 8 mars, la Journée des droits des femmes, alors qu'elles le savaient. Je ne sais pas ce que l'employeur aurait pu prendre comme mesure, mais pas ça ».*

Pour Anne, au contraire, ses collègues au courant de la situation ont joué un rôle de soutien après la séparation et elle a rencontré un nouveau directeur compréhensif. Elle témoigne qu'elle n'a pas eu la

force de se lever pour se présenter au travail après avoir appris une mauvaise nouvelle venant de son ex-mari. Quelques semaines auparavant, elle avait osé parler à son directeur de son passé de violences conjugales et de son parcours encore difficile pour s'en relever psychologiquement, qui pourrait impacter parfois son énergie au travail : *« Je lui ai dit : "Je donne tout ce que je peux, mais je pourrais parfois être moins bien" ».* Son directeur a reconnu Anne dans sa souffrance, l'a entendue et crue, ce qui a créé un climat plus propice à oser déposer un jour d'absence.

Dans d'autres cas encore, le lieu de travail peut être le lieu des violences durant la vie conjugale mais aussi post-séparation. Nathalie peine à reprendre sa profession libérale dans un cabinet partagé car cela signifierait exposer des données personnelles de contact sur internet et risquer des violences sur le lieu du travail, notamment.

Selon l'analyse de la ligne d'urgence du « 3919-Violences Femmes Info » en France, chez les femmes victimes de violences, 51% des victimes ont un emploi et 29% sont au chômage. Elles connaissent également plus d'interruptions dans leur vie professionnelle¹⁴.

Cela fait de **la réinsertion professionnelle des femmes une question cruciale**, liée à leur besoin **d'autonomie financière**. Des ressources existent pour faciliter cette réinsertion, qui pourraient être partagées largement¹⁵.

Cependant, il est important, au regard des

¹⁴ Fédération nationale solidarité femmes, Analyse globale de la ligne d'urgence du « 3919-Violences Femmes Info », 2019.

¹⁵ Voir notamment le projet « Un Hackathon pour la réinsertion socioprofessionnelle des femmes confrontées aux violences conjugales » organisé par la *Mission locale pour l'emploi de Bruxelles-Ville* en collaboration avec *Pour la solidarité – PLS* en février 2022 et leur publication : « Pour un retour à l'emploi réussi des femmes confrontées aux violences conjugales. Guide & Éléments-clés », octobre 2021, disponible en ligne : www.pourlasolidarite.eu

parcours des femmes, de **ne pas envisager uniquement l'autonomie financière au départ du travail salarié.**

D'abord parce que la réinsertion sur le marché du travail peut prendre du temps. Ensuite, parce que les conséquences, en termes de santé physique et mentale des violences conjugales, peuvent empêcher durablement ou momentanément le retour à l'emploi, comme nous l'avons déjà mentionné. Il est aussi important de considérer le **rôle de l'employeur** au-delà de la question de la réinsertion professionnelle. Plusieurs ressources existent aujourd'hui pour penser ce que l'employeur/euse peut mettre en place vis-à-vis des violences conjugales pour soutenir les victimes : formation continue des managers; RH et personnes de confiance à la détection des situations de violences et à l'orientation des personnes concernées; mesures de protection adaptées ou encore mesures d'accommodements facilitant les diverses démarches effectuées par les victimes de violences conjugales¹⁶.

Au-delà de l'employeur/euse, il existe d'autres acteurs et actrices soutenant.e.s vis-à-vis de l'emploi.

Une animatrice de Vie Féminine pointe le rôle des organismes d'insertion socio-professionnelle, identifiés comme des acteurs de la reconstruction : *« Il faut ajouter les OISP, c'est important pour les femmes de reprendre confiance en elles ».*

Enfin, si le travail peut jouer un rôle soutenant

dans la reconstruction psychologique et l'autonomie financière, **la non-reconnaissance des compétences des femmes qui ont quitté leur pays pour fuir les violences, à leur arrivée en Belgique, est d'autant plus dommageable.**

Le besoin de repos

C'est un des besoins identifiés directement par les intervenantes : le besoin de repos.

L'une d'entre elles dit : *« Il faut aussi des lieux où on peut se reposer, sortir de son vécu, du côté épuisant de la situation, sortir de tout ça. ».*

Une autre ajoute : *« Il faut laisser l'espace à la fatigue. Les femmes sont fracassées quand elles arrivent en maison d'accueil, tellement c'est une épreuve de partir ».*

Nathalie en témoigne : *« Je ne me rendais pas compte de ce que c'était de partir avant de le faire. Je pensais que j'allais être mise en sécurité, prise en charge par un centre et que je pourrais repartir. Mais en fait pas du tout. Pour moi ça a été une charge de travail à faire alors que j'avais ni le moral, ni le physique, ni la force pour le faire à ce moment-là ».*

L'absence d'une politique coordonnée axée autour de la reconstruction pour les femmes victimes de violences accentue cet épuisement. Elles dépensent une énergie considérable à répondre elles-mêmes à leurs besoins non-rencontrés et font souvent face aux violences institutionnelles.

¹⁶ Fortin Isabelle, Millier Hélène, Morissette Nadia, *La violence conjugale, une responsabilité dans mon milieu de travail. Trousse d'accompagnement pour les entreprises, les syndicats et les membres du personnel*, 2020 ;

Fondation Agir contre l'exclusion, webinaire - Les violences conjugales & le rôle de l'entreprise dans l'accompagnement des salarié.e.s, 2020 ; Voir aussi le travail de *CEASE : Le Réseau belge des employeur.se.s engagé.e.s contre les violences conjugales* : <https://www.pourlasolidarite.eu/fr/project/cease-le-reseau-belge-des-employeurs-engagees-contre-les-violences-conjugales#:~:text=En%20ratifiant%20la%20Convention%20d'implication%20requiert%20d'%C3%AAtre%20renforc%C3%A9>

L'épreuve des violences conjugales qui ont pu se dérouler pendant plusieurs dizaines d'années parfois avant la séparation, l'urgence et le bouleversement du départ, la situation précaire qui s'en suit, le rythme soutenu des démarches légales et administratives pour acquérir et défendre leurs droits, le soin et l'éducation des enfants à temps plein dans une situation où les ressources parentales sont vacillantes, les conséquences physiques et mentales à court, moyen et long termes des violences conjugales : tout cela génère un **état d'épuisement physique et mental qui n'est aujourd'hui que peu pris en compte.**

Une animatrice explique : « *Il faut des médecins formés à cette question, ils peuvent donner des arrêts de travail* ».

Mais pour Anne, directement confrontée à ce besoin non pris en compte, il faudrait une reconnaissance particulière pour les jours d'incapacité : « *Je travaille à temps plein pour m'assurer une pension correcte, car du temps de la vie commune, j'ai souvent été à mi-temps. Alors que j'aurais besoin de m'arrêter parfois. Ce n'est pas une maladie, je suis victime survivante. Je ne me voyais pas attendre deux heures dans la salle d'attente de mon médecin, lui raconter tout ça pour obtenir un certificat de maladie de quelques jours. Il faudrait un système qui prévoit que les personnes traumatisées par des violences conjugales ou intrafamiliales en gardent des séquelles, et peuvent rechuter. Ces arrêts-là et ces états dépressifs sont totalement justifiés* ».

Le cadre offert par cette recherche lui permet d'imaginer un dispositif sur mesure, qui se lie aux besoins de soins en santé mentale et physique développés ci-après, centré sur le repos : « *Je n'ai*

jamais osé parlé de ça. On est tellement bouleversé qu'il y a des jours où on a l'impression qu'on va vraiment sombrer et craquer, qu'on ne saura pas se lever. Il faudrait, à ce moment-là, pour moi et les autres victimes, la possibilité d'aller deux ou trois jours par semaine, dans un centre, un lieu de ressourcement, comme un centre de réhabilitation après une opération, mais dédié à la suite des violences. Un lieu de bien-être pour les personnes qui ont été presque tuées par la violence. Elles ont besoin de se poser, de déposer leurs bagages, de dire je n'en peux plus, je vais marcher une heure au soleil, je vais prendre un bon bain, parler avec d'autres, lire un livre, écouter la musique, et de se reposer et retourner au travail qu'après-demain, après avoir rechargé ses batteries ». Elle nous invite à penser une pause en dehors de toute démarche administrative et obligation professionnelle, un lieu gratuit et accessible, qui lui aurait fait du bien et dont elle aurait encore besoin, un an et demi après la séparation. En l'absence de dispositif adéquat, « *beaucoup de femmes vont se reposer en psychiatrie mais la justice retombe dessus ensuite, ça leur est reproché, notamment concernant leur capacité à remplir leur rôle parental* », explique une animatrice de Vie Féminine.

Cette prise en compte du besoin de repos pourrait notamment, mais pas seulement, passer par des services de garde d'enfant adaptés, offrant des moments de répit par rapport au rôle parental des mères ou encore par des délais plus long d'hébergement : « *Il y a le délai dans une maison d'accueil, le temps durant lequel tu peux rester. Neuf mois, c'est fort juste pour refaire ta vie, c'est vraiment trop court. Quand elles arrivent, elles sont crevées, parfois blessées physiquement, enceintes, ...*

Le temps de se remettre, il ne reste plus beaucoup d'espace pour la reconstruction », indique une animatrice de Vie Féminine.

Le besoin d'un accompagnement dans les démarches administratives et juridiques

Pour Géraldine, cet accompagnement a été fourni par plusieurs services. Il a commencé à la maison d'accueil (mais via des pratiques vécues comme infantilisantes) et a été poursuivi par le service d'assistance policière aux victimes (SAPV) et le service d'accueil aux victimes du parquet.

L'une des assistantes sociales de l'équipe psychomédico-sociale de ce lieu a été particulièrement soutenante : *« Elle m'expliquait toutes les démarches que je devais faire (les allocations familiales, etc.) et puis c'était vraiment un soutien, un soutien psychologique. Elle me téléphonait régulièrement. Si je voulais, au tribunal, elle pouvait être là pour m'accompagner, pour faire bloc, pour ne pas que je sois seule ».*

Les services ambulatoires jouent aussi un rôle très soutenant dans le parcours de reconstruction et pour un éventuel processus de réparation en justice, selon une intervenante de Vie Féminine : *« La disparité des institutions est compliquée, le service ambulatoire permet d'avoir un lieu central où tout est rassemblé, au niveau administratif c'est important (...) le service ambulatoire doit être garant que tout ce qui est fait dans les différents services convient pour aller en justice. Avoir des travailleurs proactifs au clair sur la lecture des violences, c'est ce qui va jouer au niveau de la justice. Du coup, il y a intérêt à avoir de la cohérence entre les services ».*

Nathalie relève ce besoin, qui n'a pas été

parfaitement rencontré : *« On devrait avoir une aide juridique, pour faire sa plainte et pour être accompagnée dans tout le parcours. Savoir comment arriver à rassembler les preuves. Être informée de toutes les possibilités qui existent et de leurs conséquences ».* Elle relève la transversalité des besoins qui devraient être rencontrés : *« Il faudrait plus de gens formés sur les violences conjugales parce que ça ne court pas les rues. Et ça doit être multidisciplinaire parce qu'on a besoin d'une aide juridique, psychologique, administrative, on n'a pas besoin d'une seule personne ou d'une chose. »*

Comment faire en sorte que les femmes qui ne passent pas par des maisons d'accueil et des services spécialisés, car elles ont la chance d'avoir un cercle amical soutenant qui les accueille et les soutient, puissent prendre connaissance de l'existence de ces ressources et en bénéficier ?

Le parcours d'Anne montre à quel point le soutien de proches dans le cercle d'ami-e-s et de collègues a été crucial, mais aussi comment, passant par ses réseaux, elle n'a pas eu connaissance d'autres ressources pour l'aide à l'activation de ses droits sociaux, économiques et le règlement administratif et juridique d'une série de questions. Elle ne savait pas qu'elle était en droit de réclamer à son ex-mari une forme de loyer alors qu'il occupait seul leur logement commun, par exemple.

Dès lors, **une information faite aux femmes sur les droits, globale et tout au long de la vie** (campagnes d'information, activités d'éducation permanente, consultations sociales et juridiques etc.) **est considérée comme cruciale par une majorité de femmes.**

Connaitre ses droits est un besoin relevé par plusieurs d'entre elles. C'est grâce à sa connaissance du droit que Rania a pu s'extraire de la situation de violences : *« Au Maroc, j'ai fait mes études en Droit, je lui ai fait signer le recours que j'avais écrit moi-même et qui a mis fin au mariage »*. Il est important que les femmes puissent prendre connaissance de leur droits mais aussi de comment les faire respecter ailleurs que par l'unique voie judiciaire.

Il faut rappeler que nombreuses femmes évoquent un manque de confiance envers l'institution justice qui, souvent même, est identifiée comme productrice de violence¹⁷.

Le besoin d'avocat·e·s spécialisé·e·s dans le domaine des violences conjugales

Cinq femmes interrogées ont fait face à des démarches en justice, que ce soit en justice pénale pour les faits de violences, ou en justice familiale pour prononcer et organiser la séparation (pour le divorce, la répartition des biens liés la vie commune ou encore l'établissement des droits de garde, de visite et de la pension alimentaire pour les enfants), ou les deux.

Pour ces démarches en justice, elles relèvent à quel point il est important de trouver des **avoca·te·s spécialisé·e·s dans le traitement judiciaire des violences conjugales**. Elle·il·s disposent, en effet, d'une expertise juridique du traitement de ces dossiers mais aussi de pratiques bienveillantes dans le rapport avec leur cliente (notamment le non-jugement).

Les centres d'hébergement, disposant d'un

accompagnement social ou les services spécialisés comme le CVFE, jouent un rôle primordial dans le renseignement des coordonnées d'avocat·e·s spécialisé·e·s.

Géraldine relève que son avocate est une ressource soutenante : *« Je suis tombée sur une avocate qui me convient. Elle est vraiment spécialisée dans les violences. Elle est trop forte. Chaque fois qu'on va au tribunal, elle me dit : "Regardez, il va faire ou dire ça, c'est typique". Elle a une bonne lecture des violences. À la maison d'accueil, ils ont mis du temps avant de me trouver un avocat. Mais parce qu'ils voulaient vraiment trouver la meilleure pour ma situation. Même si ça ne change quand même rien vu le fonctionnement actuel de la justice.... »*.

Nathalie partage ce sentiment : *« Heureusement, mon avocat est incroyable. Il a été mon psy, il m'a appuyée et il l'est encore parce qu'on n'est pas encore sorti de l'auberge. Je voulais un avocat disponible avec le contact qui passe, que ce sujet lui tienne à cœur. Il me défend au civil et au pénal. Souvent, on refait le monde à deux. C'est lui qui m'a conseillée de contacter Vie Féminine. Je n'ai jamais vu un avocat qui se donne autant. Il a fait des démarches pour moi qu'il n'est pas censé faire, pour me soulager. Il ne me lâche jamais, il est parfait. Ma fille l'appelle "notre ange gardien". Dans ma malchance, j'ai eu de la chance au final, je n'aurais pas pu trouver mieux »*.

Les parcours de ces femmes relèvent l'importance de l'**accessibilité financière**, vu l'état de précarité accentué dans lequel toutes les femmes rencontrées se trouvent après la séparation ainsi que de l'**accessibilité de l'information pour procéder au choix de son avocat·e**, notamment la

¹⁷ Vie Féminine, Etude *Réparer les violences conjugales. Au-delà de la justice, une responsabilité collective*, 2022.

nécessité de listings d'avocat-e-s spécialisé-e-s. Aujourd'hui, l'information passe, principalement, par les services spécialisés et par le bouche à oreille.

Le besoin d'un traitement adéquat et rapide des questions financières liées au couple et à la vie familiale

C'est une nécessité, afin de lutter contre la continuation des violences dans le traitement de ces questions, mais aussi pour éviter un passage de la victime par une situation de précarité.

Plusieurs années après la séparation, il n'est pas rare de voir que ces questions ne sont pas réglées, avec des conséquences financières pour les femmes. Aux **lenteurs de la justice** s'ajoute régulièrement le **manque de coopération de l'auteur des violences, qui continue au travers des questions financières son emprise sur la victime, une dynamique que l'institution judiciaire ne prend pas en compte.**

Géraldine témoigne : « *Aujourd'hui, un an et demi après la séparation, j'ai besoin que la question de la maison soit réglée. Je suis propriétaire, et là, j'attends toujours que le truc se fasse chez le notaire. Il n'arrête pas de reporter les rendez-vous tout le temps. J'ai besoin de mon argent* ».

Ces questions financières sont de plusieurs ordres : propriété du logement conjugal, investissements financiers communs ou encore établissement d'une pension alimentaire.

Il s'agit pour celles qui sont propriétaires avec leur ex-conjoint, de récupérer leur part de la maison.

Pour Anne, ce besoin non rencontré l'a conduite à

revenir vivre sur les lieux : « *Je suis revenue une deuxième fois, plus pour lui mais le besoin était, à ce moment, d'avoir mon argent, la part de la maison et je voulais retrouver ma maison, mon jardin, mes enfants, mon chien. Parce que j'ai été chassée de chez moi. Je montais les escaliers, je disais : "Je suis chez moi et jamais plus il ne me chassera d'ici" en touchant les murs. Donc je suis revenue plus dans le même état d'esprit, je ne l'aimais plus, mais il ne me chassera pas comme ça d'ici. Mais après, il a recommencé les violences jusqu'au confinement. Il m'a harcelée. Mon besoin, à ce moment-là, était de faire reconnaître mes droits en tant que propriétaire de ce lieu que nous habitons ensemble depuis 25 ans.* ».

Gabrielle affirme aussi ce besoin : « *Mon besoin c'est récupérer la maison. Je veux récupérer tout le logement. La procédure est en cours. Je ne partirai pas car elle m'appartient, mais occuper la moitié de la maison avec lui n'est pas une solution vivable. Il me coupe le chauffage et séquestre mon chien* ». Outre les questions financières, se joue, comme nous l'avons mentionné plus haut, l'injustice d'être chassée de son logement, qu'elles soient locataires ou propriétaires.

Pour celles qui ont des enfants avec l'ex-conjoint, la pension alimentaire est cruciale pour lutter contre le risque de pauvreté.

Il est important de la fixer rapidement mais aussi de disposer d'un mode de calcul juste et objectif des pensions alimentaires¹⁸, qui prenne en compte les moments de transition comme le passage par une structure d'hébergement.

¹⁸ Ligue des familles, Etude *Des contributions alimentaires justes pour tous les parents séparés, vers une méthode de calcul unique et flexible*, 2021.

Géraldine s'est retrouvée dans la situation d'assumer seule la charge de ses enfants : « *Lorsque j'étais en maison d'accueil, il a été considéré que j'avais de quoi faire vivre mes enfants au centre et que mon ex-mari ne devait pas payer de pension alimentaire. Que faire ? On part et on n'a déjà plus rien et on doit tout assumer toute seule. J'essaie encore de récupérer ne serait-ce que la moitié des frais que j'avais pour mes enfants auprès de mon ex. Même quand il a dû me payer une pension alimentaire, il payait 150 euros pour les deux. C'est complètement aberrant* ».

Face à l'usure, le risque d'abandon des droits est grand : « *On essaye de faire tout ça par avocat, mais je t'avoue que pour le moment, je suis un peu fatiguée, donc je laisse un peu traîner et je rembourse des trucs moi-même* », explique Géraldine.

Le règlement de ces questions financières est essentiel à la constitution d'une autonomie financière et donc à la reconstruction et nourrit un sentiment de reconnaissance et de justice (ou d'injustice quand elles ne sont pas traitées adéquatement, notamment lorsque les violences ne sont pas vues ou reconnues). C'est aussi un **élément essentiel de la lutte contre les violences post-séparation**, à la fois les violences économiques mais aussi les violences d'autres ordres qui continuent à travers ces questions non réglées. Agir à ce niveau rencontre donc une série d'autres besoins, dont celui de vivre à l'abri des violences et de restaurer un sentiment de sécurité.

Le besoin d'une prise en compte des violences dans le droit de garde et de visite des enfants

La Convention d'Istanbul reconnaît que les enfants sont des victimes de la violence domestique, y compris en tant que témoins de violences au sein de la famille.

Dans son article 31, elle prévoit que, lors de la détermination des droits de garde et de visite concernant les enfants, les incidents de violence soient pris en compte et que l'exercice de tout droit de visite ou de garde ne compromette pas les droits et la sécurité de la victime ou des enfants.

Ce n'est pas le cas en Belgique. Le droit de garde et de visite du père auteur des violences est privilégié, aboutit à des situations extrêmes. Nathalie, dont l'ex-conjoint représente toujours une menace pour elle et sa famille, a été dirigée vers les espaces-rencontres : « *Les policiers étaient là au tout premier espace-rencontre parents-enfants, mais uniquement la première fois. La petite avait tout juste un an. 14 policiers étaient sur place juste pour nous : pas tous devant la porte, certains dans le parking, d'autres dans les rues. Tout ça pour que la petite voie son géniteur pendant 1h. Je ne comprends pas qu'on nous fasse prendre des risques tellement énormes. A quoi ça rime ?* ».

La sécurité affective de sa fille est mise en péril : « *Les deux dernières fois où elle y est allée, quand je lui demandais comment ça a été, elle me répondait : "Non, méchant, méchant". Elle me le dit tout le temps. Mais qui va nous écouter ? Avec l'aliénation parentale, on me dit toujours que c'est moi qui monte la petite contre lui. Pourtant je ne lui parle jamais de son géniteur, j'essaie de la protéger le*

plus possible. Mais ça va loin : pendant toute une période, elle se scarifiait (...) Maintenant, elle a 2 ans et demi et commence à savoir me dire ses émotions, quand elle est triste ou quand elle a peur. Mais tous les jours elle me parle de lui. Elle ne l'a jamais appelé papa. Avant, elle l'appelait Berk ».

Le syndrome d'aliénation parentale, dont les bases scientifiques sont fallacieuses, est largement mobilisé à l'intérieur des tribunaux belges. Il s'agit d'une théorie selon laquelle les mères entretiendraient auprès des enfants une vision négative du père, pour couper le lien. Cette explication occulte aujourd'hui bon nombre de situations de violences conjugales, dans lesquelles mères et enfants ne sont pas en sécurité après la séparation¹⁹. Il est urgent de bannir cette théorie, comme l'envisage la Convention d'Istanbul et comme le prévoit le Plan d'action national contre les violences²⁰.

De plus, outre le fait que les espaces-rencontres ne sont pas des solutions adaptées, il faut mener une véritable réflexion sur le partage de l'autorité parentale dans les situations de violences.

Nathalie est bloquée dans les décisions qu'elle doit prendre: « *Elle devrait rentrer à l'école en septembre mais c'est compliqué parce qu'il refuse la domiciliation de la petite à B., il exige qu'on retourne à A.* ». Géraldine voulait, très tôt après la séparation, que ses enfants voient une psychologue. Son ex-mari s'y est opposé.

Une prise en compte des violences dans le droit de garde et de visite des enfants est essentielle pour

augmenter le sentiment de reconnaissance et de justice des femmes victimes de violences. C'est aussi un point incontournable dans la lutte contre les violences post-séparation qui offre les conditions concrètes du retour d'un sentiment de sécurité.

Le besoin d'un changement de pratiques dans les services de protection de l'enfance et de la jeunesse

Deux des femmes rencontrées pour cette recherche font état de pratiques inadéquates du Service d'Aide à la Jeunesse (SAJ) et des équipes SOS Enfants.

Les violences institutionnelles sont la résultante de la non-prise en compte des **violences conjugales** dans leur intervention ou la mauvaise lecture de celles-ci (**vues comme un « conflit parental » et non une situation de domination et de violences**) et la non-considération des femmes et enfants comme co-victimes (comme le préconise pourtant la Convention d'Istanbul).

Cela produit des effets délétères sur les femmes et les enfants et freine leur reconstruction : violences post-séparation sur la mère et l'enfant, culpabilisation des mères dans leur rôle parental, sentiment de sécurité empêché.

Dans les deux cas, le SAJ et les équipes SOS Enfants sont appelées à la demande des mères, afin de solliciter une aide face aux violences du père.

Géraldine indique : « *Je les ai appelés dans l'idée de*

¹⁹ Wernaers Camille, « Enfants exposés aux violences conjugales: "Papa, il a frappé maman mais seulement un petit peu" », *axelle* 223, novembre 2019, et « L'aliénation parentale : un concept dangereux », *rtbf.be*, / *Les Grenades*, 2 mai 2020.

²⁰ Mesure 53 : Faire connaître aux acteurs concernés l'absence de fondement scientifique de la notion de « syndrome d'aliénation parentale » lors des situations de séparation où se présentent des violences entre partenaires. Voir : Plan d'action national de lutte contre les violences basées sur le genre 2021-2025, Axes stratégiques et mesures clés.

"Voilà ce qu'il se passe, comment il est. J'aimerais que vous protégiez mes enfants". Je viens d'avoir une réunion et ce qui m'est reproché, c'est de ne pas m'entendre avec lui. Donc les services proposent que mes enfants soient dans un internat.». Elle vit cette mesure comme une punition, alors qu'elle a pris soin de ses enfants durant toute l'épreuve des violences conjugales, lors de la vie commune et après la séparation.

Nathalie contacte aussi SOS Enfants dans l'objectif d'être aidée: *« Au début, c'est moi qui suis allée voir toute seule SOS Enfants parce que je ne savais pas quoi faire et j'avais besoin d'aide. Puis c'est lui qui a saisi le SAJ pour me faire passer pour une folle. J'ai eu des réflexions honteuses. C'est arrivé qu'une assistante sociale de SOS Enfants dise que ça se passe mal parce que j'ai peur. Evidemment que j'ai peur, il a déjà essayé de me tuer ! Ça rend fou parce que, souvent, ils ont l'air d'accord avec moi dans ce qu'ils disent puis ils rédigent l'inverse dans leur rapport »*. Dans les deux cas, le SAJ et l'équipe SOS Enfants réagissent à l'encontre du lien entre la mère et l'enfant, sans agir sur la dynamique de violences conjugales.

Il n'y a pas non plus d'intervention sur les pratiques menaçantes du père : *« Un jour, mon ex avait les enfants et m'envoie la photo d'un couteau de cuisine avec du sang en me disant qu'il s'est coupé. Je trouve ça bizarre et je m'inquiète pour les enfants. J'appelle la police et j'avertis le SAJ. Ils n'ont même pas pris la peine de lui téléphoner. Ils m'ont donné comme prétexte : "Oui, mais connaissant monsieur, le mieux est de ne pas donner de l'importance à ce qu'il a fait". Je leur ai*

dit : "C'est grave quand même". Je ne suis pas folle. N'importe quelle maman qui reçoit ça, elle pète une case ».

Nathalie rapporte également que si la notion de danger est bien identifiée par les intervenant-e-s, ces services ne la prennent pas en compte.

Après que l'auteur des violences ait saccagé la voiture de la directrice de l'espace-rencontre, celle-ci fait un rapport qui indique que la situation est trop maltraitante pour la fille de Nathalie et que les rencontres ne peuvent plus continuer, *« mais SOS Enfants vient de redemander d'instaurer un espace-rencontre, sans tenir compte du rapport. Ils ont résumé ça en "histoire d'amour trop passionnelle qui a fini par faire du mal aux deux". Le directeur du SAJ a dit à mon avocat que P. lui faisait peur, qu'il regrettait d'avoir accepté ce dossier parce qu'il craignait pour la sécurité de sa famille. Et au final, ils nous disent qu'il faut un maintien du lien entre le père et l'enfant. C'est affolant »*.

Les pratiques de ces services font porter sur la mère la charge de conciliation avec le père.

Pour Géraldine, qui se voit proposer une médiation²¹, c'est insupportable : *« Malgré tout ce qu'il m'a fait vivre, moi, je continue à dire aux enfants que c'est leur papounet parce que leur dire autre chose, ce serait leur manquer de respect et ça il en est hors de question. Je fais tout pour qu'on s'entende. Mais il manipule toutes les situations pour me pousser à bout. Donc on me reproche de ne pas m'entendre avec lui. J'aurais pu raconter des trucs sur lui, et faire en sorte qu'il ne voit plus ses enfants. Je ne l'ai pas fait. J'ai pensé à mes enfants.*

²¹ La convention d'Istanbul reconnaît que la médiation est dangereuse dans les situations de violences conjugales. Voir à ce sujet : Vie Féminine, Etude *Violences conjugales : Pourquoi la médiation est dangereuse pour les femmes*, 2019.

On ne prend pas en considération que je suis dans la bienveillance avec tout le monde, même avec lui, alors qu'il m'a fait vivre des années de violences, faites de tortures, d'humiliations et de sévices dégradants ».

Nathalie se voit aussi demander de faire un effort : « *Le gars de l'enquête sociale demandée par le tribunal me demandait ce que j'étais prête à offrir à Monsieur. Il disait qu'un conjoint violent peut être un bon père. Moi je lui ai expliqué ma façon de penser et ce que la petite a vécu. Il m'a répondu : "Vous savez, je ne confierai même pas mon chien à cet homme-là, si je le croise en rue avec mon enfant, je change de trottoir". Mais il demandait de maintenir le lien et ce que j'étais prête à lui offrir ! Je lui ai dit que je n'étais pas d'accord.* »

Les pratiques de ces services peuvent aussi aboutir à une remise en question des compétences parentales. Cette remise en question est contre productive du point de vue de la reconstruction psychologique et en décalage complet avec la force déployée par les femmes pour tenir leur rôle parental dans une situation de violence et dans le contexte de perte de droits, de ressources et de repères qui suit la séparation : « *J'ai été très active bénévolement lors des inondations. Mes enfants voulaient découvrir mon travail, ils sont venus une demi-journée avec moi pour ranger des caisses, parce que ça leur tenait à cœur. Quand je l'ai dit au SAJ, ils m'ont dit que c'était un peu traumatisant pour eux. Ils m'ont aidée à ranger des bouteilles ! L'altruisme et l'entraide, c'est quelque chose que j'ai envie d'apprendre à mes enfants aussi. Même quand tu fais des trucs biens, ils arrivent à te dire*

que ce n'est pas comme ça qu'il faut faire. Je leur ai dit : "Je ne vous permet pas, vous me faites douter de moi en tant que mère, alors que je n'ai pas à douter". C'est arrivé aussi sur d'autres principes éducatifs. Ils te font vraiment te sentir comme si tout ce que tu faisais, c'était de la merde ».

En 2021, Vie Féminine menait un travail sur les pratiques des services d'aide à l'enfance et à la jeunesse, montrant des violences institutionnelles systémiques et une approche inadéquate des violences conjugales²².

Les témoignages des femmes concernées montrent une nouvelle fois qu'il est **urgent de disposer de services de protection de l'enfance soutenant vis-à-vis des femmes victimes de violences** et dont les pratiques prennent leur source dans une compréhension adéquate des mécanismes de violences conjugales du temps de la vie commune et post-séparation, notamment dans leurs conséquences sur les enfants et la mère.

Il s'agit de développer des pratiques au départ de l'obligation de les considérer comme co-victimes, au sens préconisé par la Convention d'Istanbul. Changer les pratiques dans les services de protection de l'enfance, en n'obligeant pas les femmes et les enfants à entretenir un lien avec le père à n'importe quel coût est essentiel dans la lutte contre les violences post-séparation, afin d'offrir les conditions concrètes nécessaires au besoin de sécurité. Ce serait de nature également à augmenter le sentiment de reconnaissance et de justice.

²² Laurent Véronique, « Placements abusifs d'enfants: mères en résistance », *axelle* 235-236, janvier-février 2021 ; Caulier Martin, « Placements d'enfants : sont-ils trop nombreux en Belgique ? », *rtbf.be*, 20 avril 2021.

Le besoin de soins en santé physique

Les femmes témoignent d'un besoin d'accès à des soins de santé physique qui prennent en compte l'impact à long terme des violences conjugales en termes de maladies et de fatigue chronique, encore mal identifiées et mal diagnostiquées, et rattachées à tort à de la dépression.

Martine explique : « *On m'a testé une BPCO, une broncho pneumopathie chronique obscurcie. Mais trois pneumologues me donnent des avis différents (...) cette fatigue, ce n'est pas possible. Avec le temps, avec les mois, les années maintenant, c'est une façon de vivre. Je dois l'accepter et vivre avec. Avec ma nouvelle médecin, on avait abordé le sujet de la fatigue chronique ou de la fibromyalgie. Quand je vais vers le milieu médical, avec tous ces trucs qui se font par ordinateur... mon dossier, j'ai l'impression que ça clignote de partout, et d'être déjà fichée : alcoolique, dépressive ! J'ai dû me battre pour démontrer que ce n'est pas le cas. Parce que je sais ce que c'est, la dépression, j'en ai fait et je ne me sens pas dépressive, je me sens fatiguée. Un des pneumologues ne m'a même pas laissée le temps de m'asseoir : "Ce n'est pas auprès de moi que vous devez venir, vous devez aller au service psychiatrique". Ils ne prennent même pas le temps de voir les êtres humains* ».

Elle n'est pas la seule à souffrir de **douleur ou de fatigue chronique** parmi les femmes interrogées. Le lien entre violences et maladie chronique les questionne : « *Je suis persuadée que j'ai des séquelles des violences, le syndrome post-traumatique ou quelque chose comme ça et que ce*

n'est pas pris en charge ».

Selon une étude anglaise menée en 2019, **les femmes victimes de violences conjugales ont deux fois plus de risques de développer des affections de longue durée** dont la fibromyalgie et un syndrome de fatigue chronique, parmi une trentaine de pathologies²³.

Ghada Atem est fondatrice de la Maison des femmes. Il s'agit d'une unité de soins, rattachée au Centre hospitalier de Saint-Denis en France, qui prend en charge les femmes en difficultés ou victimes de violences (conjugales mais pas seulement). Ce lieu offre un parcours de prise en charge pluridisciplinaire, centré sur la santé mais complété par un accompagnement social et juridique. A partir de cette expérience, la fondatrice du lieu soulève la **nécessité du développement d'une médecine de la violence**, encore à créer : « *La violence fait beaucoup de mal à la santé, pas seulement des femmes, des enfants, des hommes, des humains et c'est ça qui est très dommage, c'est qu'on est obligé d'avoir une attitude extrêmement militante pour être entendue sur ce point alors qu'en fait, on devrait s'y intéresser tout comme on s'intéresse à l'impact de nos changements culturels en matière d'alimentation (...) alors que ça a un impact sur tous les domaines de la santé des humains. La violence c'est pareil, sauf que personne ne se dit spécialiste, professeur en "santé et violences", c'est pas encore un concept. Et donc la violence a un impact vraiment directement physique, ne serait-ce que les coups, les blessures, les fractures, et puis plus loin la mort possible puisqu'on peut se suicider du fait de la violence tout*

²³ Mahase Elisabeth, « Women who experience domestic abuse are three times as likely to develop mental illness », *British Medical Journal (BMJ)* 365, 2019.

comme on peut être victime d'un féminicide et mourir (...) Et quand nous sommes dans des situations d'angoisse suraiguë, il y a aussi toutes les maladies qui sont liées aux hormones de stress que nous sécrétons quand nous avons peur, l'hypertension, le lupus ou certaines maladies auto-immunes peuvent avoir un lien avec la violence. Aujourd'hui, il y a des maladies chroniques, certainement des cancers aussi qui sont induits par cette surexpression des hormones de stress. Et puis le syndrome de stress post-traumatique qui est un syndrome très complexe, (...), quelque chose qui vous détruit à petit feu »²⁴.

Les intervenantes ont également mis le doigt sur une étape qui concerne une partie des femmes victimes de violences conjugales suite à la séparation : **le besoin de retrouver un autre médecin traitant**, lorsque le médecin de famille continue à suivre les deux personnes du couple et connaît l'histoire familiale, ou simplement suite au déménagement dans une nouvelle ville.

« Il y a une remise à zéro après la séparation, elle va devoir faire les démarches pour trouver un nouveau médecin. Ça demande encore de l'énergie, elle doit tout réexpliquer ».

Il est également nécessaire, selon elles, de **prendre en compte la difficulté financière à accéder aux soins, dans un moment où les besoins peuvent être nombreux.**

Quid d'un accès au statut BIM (bénéficiaire d'intervention majorée) ? *« L'accès aux soins n'est pas égalitaire, il n'y a pas d'accès au statut BIM. S'il n'y a pas les moyens, on repousse les soins ».*

Il est aussi essentiel de **prendre en compte la difficulté psychologique à aller chez le médecin, car la relation thérapeutique qui implique souvent un contact corporel** : *« Il y a de grosses angoisses pour les femmes d'aller chez le gynéco, c'est l'intime, retourner chez le médecin pour soi, ça touche au corps, c'est très spécifique pour les femmes victimes de violences ».*

Martine, par exemple, témoigne de l'impossibilité de laisser un médecin la toucher. Cela demande des médecins formé·e·s à ce type de freins lors des consultations.

Le besoin d'un accompagnement particulier dans la santé sexuelle et reproductive et le post-partum

Les recherches montrent que la période de la grossesse et de la naissance peuvent être des moments d'intensification des violences²⁵.

La grossesse elle-même peut être le résultat d'une coercition reproductive²⁶ (contrôle des moyens de contraception, violences sexuelles, injonction à garder une grossesse ou, au contraire, à avorter etc.).

C'est le cas de Nathalie, qui a mené une grossesse à

²⁴ Padjemi Jennifer, podcast *Réparer les violences. La Médecine de la violence (saison 1, épisode 2)*, 2021. à écouter en ligne : <https://www.lamaisondesfemmes.fr/article/podcast-reparer-les-violences-en-immersion-a-la-maison-des-femmes/>

²⁵ Femmes Prévoyantes Sociales (FPS) / Soralia, Analyse « La grossesse : Une période à risques en matière de violences ? », 2012; , Salmona Muriel, « La grossesse à l'épreuve des violences conjugales. Une urgence humaine et de santé publique », in *Violences conjugales et famille*, Dunod, 2021.

²⁶ Levesque Sylvie., « La coercition reproductive en contexte conjugal », dans *Rapport québécois sur la violence et la santé*, 2018 ; Conseil des Femmes francophones de Belgique (CFFB), *Qu'est-ce que la coercition reproductive ?*, [capsule vidéo], 2021, en ligne : <https://www.youtube.com/watch?v=bUynGNKNuEk>)

terme et a avorté pour une autre, son compagnon menaçant d'entrer dans la salle où se pratiquait l'IVG au sein du planning familial. La question de l'accès à des ressources et soins en matière de santé sexuelle et reproductive est centrale, du temps de la vie conjugale mais aussi au moment de la séparation.

Une politique publique soutenant la reconstruction et la réparation doit donc prendre en compte que les séparations, avec un nouveau-né ou un enfant en bas âge, ont leurs spécificités. Rencontrer une toute jeune mère dans un parcours de reconstruction n'est pas rare, même s'il existe peu de statistiques pour objectiver cette réalité. Dès lors, il semble important de penser un soutien maternel spécifique pour les femmes qui quittent une situation de violence après une grossesse, avec un nouveau-né ou un enfant en bas âge.

La recherche-action menée par Vie Féminine sur la maternité montre que l'accompagnement, les services et la rencontre des besoins des mères font encore défaut aujourd'hui dans la période du post-partum²⁷.

Le soutien fait encore plus défaut dans cette situation particulière de violences conjugales. S'ajoutent alors à la violence les démarches du départ et de la reconstruction, la charge physique et mentale du soin d'un nouveau-né.

Nathalie l'a vivement ressenti : « *J'étais épuisée. En plus, la petite avait un sommeil compliqué, elle ne dormait qu'avec moi dans mon lit. J'ai cru que j'allais devenir folle. J'ai dit à ma mère que je sentais que je devenais bizarre. J'ai eu très peur, j'étais dans un état de détresse totale. J'ai eu envie de mourir des milliards de fois, j'en ai rêvé, j'ai prié pour mourir. Comme si la réalité était trop compliquée à vivre pour moi et que je devais me construire une autre réalité.* »

Pour toutes les victimes avec enfants, et encore plus lorsque l'enfant est jeune, le répit est impossible, malgré la difficulté de l'expérience : « *Ma psy a voulu m'hospitaliser dans un premier temps. Mais je ne voulais pas : qui allait s'occuper de ma fille ? J'avais plus l'énergie, la force ni l'envie d'être là. Mais avec ma fille j'étais obligée. On n'a pas le droit de craquer* ».

Nathalie exprime le besoin d'une famille relais : « *Ce qui m'aurait énormément aidée, c'est un lieu, un endroit, ou quelqu'un qui puisse m'aider pour toutes mes démarches et aussi pour prendre le relais avec ma fille. Pour ne pas être seule. Je me demandais s'il pouvait y avoir une famille d'accueil ou quelque chose comme ça pour nous aider, au moins pour pouvoir s'y poser le soir, pour aider dans les déplacements. Rien que de lui faire prendre un bain, ça me demandait un effort énorme et j'étais épuisée* ».

Les animatrices de Vie Féminine ont également soulevé cette question de l'accompagnement spécifique des mères de nouveau-né ou d'enfant en bas âge. L'une d'entre elle argumente que les temps d'hébergement en structure d'accueil peuvent être trop courts quand une naissance vient perturber le parcours de reconstruction.

Parmi un dispositif de soutien à construire, elles envisagent notamment l'accès à des systèmes de garde d'enfants. « *Elles ont besoin de pouvoir déposer leurs enfants dans un lieu de confiance pour pouvoir faire certaines démarches, administratives, notamment* ».

Il s'agit aussi, pour ces structures d'accueil ou ces familles relais, d'être formées à l'impact des violences sur les enfants. Le CVFE a créé, avec le soutien de la ville de Liège et de l'ONE, la Maison communale d'accueil de l'enfance, « Le Traversier », qui propose douze places d'accueil

²⁷ Vie Féminine, Etude *Être ou ne pas être mère. Ce que les femmes disent du sens et des impacts de la maternité*, 2020; Vie Féminine, Etude *Des droits et des soins !*, 2020.

destinées aux enfants des femmes hébergées, avec également une ouverture sur la population du quartier²⁸.

Le besoin de soins en santé mentale

Les femmes ayant vécu des violences conjugales font état d'une **santé mentale détériorée et d'un grand besoin d'un suivi psychologique, dans l'urgence et sur le long terme.**

Géraldine témoigne : « *Les deux derniers mois de vie commune, j'ai vraiment fait une grosse dépression où j'étais en décompensation psychologique. J'étais assise dans mon divan, mais je ne faisais plus rien, j'ai perdu 15 kilos. J'étais là, mais j'étais au-dessus de moi et je me voyais en-dessous. J'avais même plus de sentiments, plus d'émotions, ni même pour mes enfants, tellement j'étais loin* ». Maintenant elle bénéficie d'un suivi psychologique à long terme complètement gratuit, trouvé via un relais social, une mise en réseau de services publics et privés pour les situations d'urgence sociale, ancrée localement.

Nathalie aussi bénéficie de soins qui l'aident dans sa reconstruction : « *Avec ma psy, je réapprends à savoir qui je suis, encore aujourd'hui. Sans soutien psy, je n'y serais pas arrivée. Je ne vivais plus que pour ma fille, je m'oubliais complètement, j'étais très déprimée, je ne me lavais plus, je ne mangeais plus, je suis descendue à des 40 kilos, j'étais sous antidépresseurs, on a dû me prescrire des anxiolytiques, ça a été compliqué. Mais je faisais tout ce qu'il fallait pour ma fille. Puis un jour, je me suis dit que moi aussi j'ai le droit d'avoir ma vie et que j'ai envie de la partager avec elle, qu'on*

grandisse ensemble ».

Il est, bien entendu, indispensable que **ces soins psychologiques soient accessibles financièrement à toutes** : « *Financièrement, j'avais 50 euros par semaine avec ma gestion de biens. Donc pour ouvrir le dossier à la maison médicale, pour le psychiatre, on m'a dit : "Ne vous tracassez pas, vous ne paierez que 4 euros par séance". Mais comme j'étais sous gestion de biens, ce n'est pas moi qui m'en occupait, c'était ma gestionnaire et j'apprends par le psychiatre que chaque fois que j'y vais, il prend 10 euros* », explique Martine.

Les animatrices de Vie Féminine relèvent que les réseaux qui permettent l'accès à un suivi psychologique à bas coût ou gratuit sont dispersés, qu'ils manquent de moyens et sont saturés : « *Elles doivent attendre très longtemps avant un rendez-vous. Avoir de longues files d'attente ne veut pas dire qu'on fait du mauvais boulot mais il y a un manque de moyens, une inadéquation entre les moyens et les besoins* ».

Ce suivi psychologique doit aussi **prendre en compte le passif que certaines femmes peuvent avoir avec les professions de santé mentale.**

Il est à noter que plusieurs des femmes victimes de violences ont des rapports mitigés à la profession de psychiatre et/ou psychologue : rencontre de psy non formés aux violences conjugales, utilisation inadéquate de médicaments qui endorment ou assomment, passifs de pressions familiales ou conjugales pour leur faire consulter un psy ou les faire interner dans une unité psychiatrique,

²⁸ CVFE, *Les vécus spécifiques des enfants entre 0 et 3 ans, exposés ou ayant été exposés aux violences conjugales et familiales : D'un milieu d'accueil à un autre, quels besoins ? Quelles interventions ? Quels accueils ?*, 2015.

prenant place dans le cadre d'une relation de contrôle.

Martine explique : « *C'est mon père, quand j'étais adolescente, qui a commencé à m'envoyer chez le psychologue. Puis, ça a été mon mari pour que je sois plus docile. On m'a toujours renvoyée chez le psy, toujours* ».

Pour Géraldine, il s'agit du fait que l'auteur occupe une profession dans le champ de la santé mentale : « *J'ai un peu de stress post-traumatique et j'ai vraiment un souci pour aller rencontrer de nouveaux pys* ».

Il est aussi nécessaire que **les professionnel-le-s de santé mentale soient formé-e-s aux violences conjugales**.

Anne a déjà expérimenté la différence entre des professionnel-le-s qui repèrent la situation de violences et aident à en sortir, et d'autres qui prescrivent des médicaments pour un état dépressif ou anxieux : « *Durant le confinement, où il m'a presque tuée psychologiquement, mon besoin a été d'aller à l'hôpital. Il a voulu me faire hospitaliser en me disant que j'étais folle et malade. Et je suis allée à l'hôpital, pas pour me faire soigner par médicaments, ce qu'il voulait... mais pour être entendue par un ou une psychiatre. Je me suis dit : "Seigneur dieu, pourvu que je tombe sur un ou une bonne psychiatre qui connaisse la violence conjugale", parce qu'il y a deux sortes chez les psychiatres, il y a ceux qui vous bourrent aux médicaments et là on sombre ou alors un ou une psychiatre qui connaît la situation. Dans mon parcours, deux personnes m'ont énormément aidée. Une première psychiatre que j'ai vu en urgence et qui m'a dit : "Vous n'êtes pas folle madame, soyons solidaires, quittez votre mari". Et la dernière*

psychiatre qui m'accueille à l'hôpital et qui me dit : "Vous n'êtes pas malade madame, vous n'avez pas besoin de médicaments, quittez votre mari définitivement" ».

Des professionnel-le-s de la santé mentale accessibles et formé-e-s aux violences, capable de les repérer et de comprendre leurs mécanismes font véritablement la différence sur le chemin de la reconstruction.

Anne bénéficie aussi, via une autre voie, d'une approche comportementale : « *Là, à l'ASBL Aide aux victimes à L., je ne saurais jamais les remercier assez, j'ai reçu une aide qui m'a relevée. Aide d'abord gratuite, ce qui n'était pas négligeable dans ma situation, une aide juridique et une aide psychologico-corporelle. Une dame formidable, qui m'a donné droit à la parole et au-delà, m'a appris des gestes, à me positionner, l'ancrage, imaginer une bulle autour de moi, un stop, et me situer, à adopter des postures physiques ouvertes et fermées. Car quand mon mari commençait, j'étais recroquevillée dans ma cuisine* ».

Par ailleurs, **la reconstruction psychologique peut commencer avant la séparation** et contribuer à la décision de s'extraire de la situation de violences.

Nathalie explique : « *Quand je suis allée chez la psy pour la première fois, ça a été un choc, comme à chaque fois que j'ai commencé à faire une démarche quelque part. (...) Je n'avais jamais parlé des violences à personne. La première fois chez la psy, j'avais pas de mots sur ce que je vivais. De temps en temps, ça m'arrivait de raconter un épisode. Mais quand je racontais tout d'un coup c'était terrible. Comme avec le géniteur de ma fille je n'ai jamais*

réussi à montrer mes émotions, j'étais pas du tout dans l'émotionnel en en parlant, j'étais très objective et très clairvoyante. Mais aucune émotion. (...) Ma psy m'a dit que j'étais dissociée, que je vois ce que je vis mais que je suis dissociée pour éviter de souffrir davantage ».

Ce fut le cas pour deux participantes à cette recherche. Dès lors, les femmes ont également besoin d'**accéder à des professionnel-le-s de santé mentale qui peuvent s'adapter aux contraintes d'un contexte de violences** (la surveillance et le contrôle, même après le départ du domicile conjugal) et **faire le relais vers des structures spécialisées dans l'aide aux victimes**. Pour Nathalie, cette adaptation a pris cette forme : « *Soit j'inventais quelque chose au géniteur pour une raison ou une autre ou bien je prenais un rendez-vous très tôt le matin parce que je savais qu'il dormait et qu'il ne me contactait que vers telle heure par exemple. La psy était très compréhensive. Puis elle m'a mise en contact avec la CVFE ».*

Le besoin de recevoir un accompagnement pour traiter les addictions

Deux femmes témoignent d'un problème avec l'alcool, un autre a évoqué le sevrage de la marijuana, consommée en grande quantité avec l'auteur des violences du temps de la vie de couple. Elles sont toutes isolées dans cette démarche.

Pour Martine, l'alcoolisme a été largement nourri par la situation de violences : « *C'est aussi un alcoolique mais il y avait des années qu'il ne buvait plus. Mais il m'apportait à boire, pendant que j'étais déprimée avec les médicaments. Il savait ce qu'il faisait. C'est lui qui allait faire les courses, qui*

m'apportait à boire et ça a fort joué quand j'ai appelé la police. Une alcoolique ! ».

Or, **le lien entre situations de violences conjugales et addiction n'est pas fait par les services d'aides** et institutions vers lesquels elle se tourne.

Le témoignage de Martine donne à voir à quel point une addiction peut constituer un frein dans les contacts avec les institutions. Elle a d'abord été perçue comme alcoolique, avant d'être perçue comme victime de violences conjugales et cela a fortement orienté les réponses des services et aides qui lui ont été apportées, jusqu'à être mise sous tutelle, en gestion de biens.

Elle explique : « *Quand je suis arrivée ici, c'est le CPAS de R. qui m'a prise en charge, et j'étais dans un état catastrophique par rapport à l'alcool. Il s'en est suivi ce qu'il devait s'ensuivre, j'ai arrêté de payer mes factures (...) un jour, l'assistante sociale du CPAS arrive et me dit : "Je viens vous aider !". La toute première fois que j'ai vu l'assistante sociale du CPAS ici, j'avais expliqué que c'était de la violence conjugale et que j'avais été abandonnée par la police. Elle m'avait dit : "Mais vous n'êtes pas la seule. Je ne peux pas vous dire qui d'autre". Donc elle me dit elle-même qu'elle est au courant qu'il y a des choses qui ne vont pas. Mais comme je buvais, ça c'est très, très mal passé avec l'assistante sociale. Quand on commence à boire tôt le matin et qu'on est en plein dedans, on a plus les mêmes notions. L'AS est venue avec des papiers et me dit "on va aller au tribunal, on va vous aider". Et moi, je signe le papier, je ne lis pas. Je me suis retrouvée en gestion de biens. Une incapable et, ce que me disait la gestionnaire, "incohérente". Le nombre de fois*

qu'elle me l'a dit, "incapable et incohérente"».

A la suite des violences conjugales, se met en place une dépossession des droits, liée au non traitement de l'alcoolisme. Si l'alcoolisme a été central dans la réponse qu'elle a obtenu de divers services, elle a très peu eu d'accompagnement pour accéder aux soins afin de traiter cette addiction.

En ressort pour elle le vécu d'une double culpabilisation, comme victime de violences conjugales et comme alcoolique. Elle a « retrouvé sa liberté », comme elle le dit, il y a seulement un an, après avoir payé un avocat pour passer devant un juge (ses précédentes tentatives non accompagnées d'un avocat n'ont pas reçu l'écoute escomptée du juge). Elle obtient la clôture de son dossier mais doit payer 1500 euros à sa gestionnaire de biens pour y procéder : « *toute la comptabilité à laquelle j'aurais bien voulu avoir accès, c'est réalisable mais il faut faire une demande au parquet et payer. J'ai laissé tomber et j'ai payé deux fois des factures. C'est de la protection. Ça en porte le nom en tout cas. De l'extorsion. Voilà l'aide que l'on apporte* ».

Le besoin d'un réapprentissage de la vie relationnelle et de restauration d'une sécurité affective

Nathalie nous explique : « *Je dois tout réapprendre aussi, encore maintenant. Je dois rapprendre c'est quoi l'amour, c'est quoi s'aimer soi-même. Je ne savais pas. J'ai commencé à me rendre compte de ça quand j'ai commencé à voir d'autres gens. J'ai habité à un moment chez une amie qui est mariée depuis 15 ans avec deux enfants. Elle pouvait rester assise dans le canapé et il lui demandait ce*

qu'elle voulait voir à la télé. Je n'en revenais pas ! J'étais émue de voir ça. Ils m'ont fait pleurer plusieurs fois tellement c'était beau. Elle me disait : « c'est normal ce que tu vois, c'est ce que tu vis qui ne va pas ».

Anne souhaite de tous ses vœux pouvoir revivre une relation amoureuse, mais cette perspective l'effraie : « *J'ai d'immenses peurs concernant le démarrage d'une éventuelle nouvelle relation. J'en ai très envie, mais j'ai très peur des conséquences éventuelles. Le cœur même d'une relation amoureuse a été pour moi détruit. Je n'ai plus du tout confiance et j'aimerais tant retrouver une confiance. Je souffre malgré tout de solitude, elle me pèse d'autant plus que je me dis que je ne l'ai pas méritée. J'aimerais tant aimer quelqu'un à nouveau. Ma principale séquelle elle est là. La peur de retomber sur quelqu'un qui me domine à nouveau et m'humilie. J'ai commencé une relation et dès que j'ai senti qu'il y avait ne fût-ce qu'une once de moquerie dans ses propos, je suis partie. Quelque part, c'est positif car je n'accepterais jamais plus qu'un homme me manque de respect, mais en même temps, ça me fait peur et j'ai envie de rencontrer quelqu'un et d'encore vivre de belles choses* ». Martine ne peut pas se laisser toucher, ni par ses proches, ni par les médecins.

Lucie explique avoir dû déconstruire sa conception de la relation conjugale saine, ayant vécu dans une famille où les violences conjugales étaient la norme. Elle est aussi passée par une phase très solitaire : « *J'avais repris des cours, mais je n'avais plus d'amis, je ne voulais plus voir personne, j'étais complètement asociale, j'étais horrible et méchante avec les autres alors qu'à la base j'ai vraiment un bon cœur* ».

Cette problématique du réapprentissage à la vie relationnelle, les femmes l'abordent en thérapie, lorsqu'elles y ont accès. Mais **le travail psychologique n'est pas la seule voie pour y travailler.**

Les intervenantes de Vie Féminine font mention du besoin **d'outils pratiques de détection de la violence, pour s'équiper dans la reconstruction de sa vie affective.** « *Quand la femme rencontre un autre conjoint, elle a toujours peur de retomber dans le cycle. J'ai un petit outil, j'ai eu besoin de trucs pratico-pratiques, pour aider à identifier si on est dans une relation de domination. Les femmes ont vraiment peur de retomber là-dedans. Si un travail a été fait sur ce qu'elles ont vécu et sur les mécanismes des violences, ça permet ensuite de ne plus être dans ce genre de situation, c'est pas forcément un cercle vicieux. Il y a besoin de travail de décodage sur ce que c'est les violences. Comprendre le cycle permet d'avoir des petites antennes. C'est une manière de se réparer aussi* ». Une animatrice ajoute : « *Le groupe aide aussi dans ce cas, elles discutent entre elles de la nouvelle relation, se questionnent, s'assurent qu'elle est saine, vérifient que le nouveau conjoint est correct, il y a une forme de surveillance collective qui s'opère* ».

C'est aussi ce que permet l'éducation permanente en termes de reconstruction et de réparation²⁹.

Nous considérons, comme le fait la Convention d'Istanbul, que les enfants sont co-victimes dans ces situations de violences.

Cependant, en tant que mouvement d'éducation permanente féministe, notre public est celui de

femmes adultes et c'est leur parole que nous récoltons, en tant que témoins de leurs besoins et parcours.

Enquêter sur les besoins en termes de réparation et de reconstruction des enfants relève d'un autre dispositif de recherche. Néanmoins, lorsque des mères sont interrogées, elles abordent (quand elles l'ont souhaité), les conséquences des violences sur leurs enfants et leurs besoins. Il apparaît clairement que lors d'une situation de violence, l'ensemble de la famille et parfois l'entourage est touché. Il y a aussi des choses à débloquer dans ce registre. Géraldine a très vite cherché un suivi psychologique pour ses enfants, mais du fait de l'autorité parentale partagée avec le père des enfants, elle n'a pas pu le mettre en place : « *Mon ex n'a pas voulu. Mais dans ces cas-là, je trouve qu'on ne devrait pas avoir à demander l'avis du papa. Et au final, SOS Enfants arrive en disant : "Vos enfants ont besoin d'un suivi". Ben oui, c'est ce que je vous dis depuis le début !* ».

Nathalie dit : « *Il faudrait aussi avoir une prise en charge psy pour les enfants. Ma fille se scarifiait* ».

Le besoin d'une école soutenance

Parmi la multitude de services ou institutions avec lesquels les femmes sont en contact après la séparation, il y a l'école.

Selon une intervenante de Vie Féminine : « *L'école aussi peut aider ou enfoncer. Ça peut aussi être à double tranchant. Comment l'école va réagir si le père veut récupérer l'enfant sans en avoir le droit, ou comment le prof va réagir si l'enfant arrive avec un devoir non fait ? Ça fait la différence* ».

²⁹ Vie Féminine, Etude *Réparer les violences conjugales. Au-delà de la justice, une responsabilité collective*, 2022.

Les écoles sont en première ligne des contacts avec les enfants exposés aux violences conjugales et leurs mères, qui en assurent généralement l'éducation durant cette période de bouleversements que constitue la séparation et après. **L'école peut aussi se retrouver au cœur des violences**, comme quand l'ex-mari de Géraldine appelait des centaines de fois par semaine l'école afin de surveiller ses faits et gestes et la dénigrer, quand SOS Enfants a mené des entretiens avec les enfants dans l'école afin de les rencontrer dans un lieu neutre ou encore, lorsque le choix de l'école est pris en otage par l'auteur des violences qui met son veto sur l'inscription de l'enfant, comme pour Nathalie.

Pour Géraldine, l'école a été une ressource : *« L'école a vraiment été super, vraiment, aussi bien avec mes enfants qu'avec moi-même. Parce qu'il y a un moment donné, j'étais un peu plus dépassée et j'ai eu un bon suivi pour mes enfants. Ils sont censés être neutres, mais je vois quand même bien qu'ils sont clairement de mon côté. Les institutrices m'ont dit : "On ne va jamais vous critiquer envers vos enfants. Ils sont aimés et ils sont bien entretenus. Vos enfants ils parlent tout le temps de vous, jamais du papa" ».*

Pour Rania, qui arrive en Belgique sans papiers avec ses deux enfants, l'inscription à l'école constitue un soulagement aux effets très concrets : ses enfants sont au chaud plusieurs heures par jours, alors qu'ils vivent encore dans la rue. **L'école est identifiée comme une actrice au potentiel soutenant**, il serait utile d'offrir des formations aux corps éducatif au sujet des violences : *« On pourrait détecter les violences juste par le comportement des enfants dans la classe*

mais les instits ne sont pas formés ».

Ces formations pourraient à la fois porter sur la détection de celles-ci, les conséquences administratives ou légales impliquant l'école malgré elle en cas de séparation dans un contexte de violence et les pratiques renforçantes qu'elles peuvent mettre en place à l'égard des mères et de leurs enfants afin de ne pas renforcer la culpabilisation : *« Les enfants, c'est souvent un sujet pour culpabiliser les femmes sur ce qu'elles vivent. Elles reçoivent parfois des remarques car si l'enfant est chiant à l'école, c'est de leur faute, si elles n'ont pas payé les frais scolaires, c'est de leur faute... »*, indique une intervenante de Vie Féminine.

Une attention toute particulière doit être portée sur la facilitation de cette relation avec l'école, dans un contexte où un changement d'école suite au déménagement ou la mise en sécurité est courant. Alors, tous les liens sont à recréer.

Le besoin de se raconter et partager son expérience avec d'autres

Le besoin de parler de son expérience avec d'autres femmes dans la même situation est très présent chez une majorité de participantes à la recherche. **Toutes partagent l'envie de témoigner, pour aider d'autres femmes et faire changer les choses, c'est une des raisons principales de leur participation à cette recherche.**

Selon les femmes, ce besoin de parler arrive parfois très tôt, ou peut se développer avec le temps. *« Mon besoin maintenant c'est d'en parler. À S., j'ai fait un groupe de parole, mais je ne parlais pas. Mais ça m'a quand même beaucoup aidé. Maintenant, je parle. Dimanche, je vais aller*

manifester. J'aimerais faire des vidéos, témoigner. Ce matin, j'ai dit en quittant mon lieu de bénévolat : "Je vais à une réunion pour parler des violences conjugales car j'ai vécu trois ans de violences conjugales" », raconte Lucie. Il s'agit non seulement de parler, mais aussi de trouver une oreille attentive : « J'ai besoin de parler, d'écrire, partager mon vécu. Heureusement qu'ici il y a des gens comme vous, qui écoutent. J'ai besoin d'écrire et d'en parler, mais aussi qu'il y ait des gens qui écoutent, qui me lisent », dit Fatma.

Une animatrice de Vie Féminine observe que *« Raconter l'histoire, pour certaines femmes, redire cette histoire, surtout quand on sait qu'il y a des imbroglios et que la mémoire flanche... parfois, raconter plusieurs fois, c'est aussi un processus dans la reconstruction, comme si elles reconstituent les morceaux du puzzle pour l'histoire et elles-mêmes. Concernant ce qui est mis de côté, le déni, la qualification de certains événements vécus comme des violences, qui est progressive. Ça participe aussi à la reconstruction, se raconter plusieurs fois peut être positif ou négatif ».*

En effet il s'agit de pouvoir **raconter son histoire en dehors de la nécessité administrative ou d'un contrôle de la véracité des faits**. Cela peut aussi constituer une nouvelle forme de violence, de devoir raconter plusieurs fois son vécu à différent·e·s interlocuteurs·trices, avec l'obligation de se justifier et le risque que les incohérences soient retenues contre vous.

Les lieux qui offrent des groupes de parole entre femmes victimes de violences sont essentiels pour

le renforcement et la reconstruction. Cela permet de se sentir entendue par des femmes aux parcours identiques dans des lieux sécurisants et sans jugement, **mais aussi de trouver la force chez d'autres femmes, et de se reconnaître en elles**.

Nathalie explique : *« Je n'avais pas encore les mots, et, quand j'entendais d'autres témoignages je me disais : "Que c'est bien dit !", je réussissais à comprendre ce que je vivais à travers ces femmes-là. Je me disais que j'étais comme elles : elles n'ont rien et elles ont pu s'en sortir. Quand on est dans la même situation et qu'on entend ces témoignages, ça vaut de l'or. Elles m'ont aidée à ne pas me laisser abattre, elles m'ont donné cette force. Souvent, elles terminent en disant qu'elles vont mieux, que les enfants vont bien. Je me suis dit : "Pourquoi moi je ne pourrais pas m'en sortir ?" ».*

Quatre femmes de notre échantillon se sont lancées dans un projet qui allie créativité et expression. Le projet créatif, ici l'écriture ou le théâtre, tient une place centrale dans leur parcours de reconstruction et de réparation³⁰.

Elles passent par l'écriture pour digérer le récit, reprendre le contrôle sur leur vie, aider les autres personnes concernées mais aussi faire œuvre de reconnaissance. *« Je n'ai pas fait de démarche en justice, car j'avais peur des conséquences. Donc la reconnaissance ne viendra pas par là. Mais je sentais qu'il fallait que je fasse quand même quelque chose de concret pour être reconnue, et j'ai commencé à écrire. Je ne compte pas faire les démarches pour le publier. Mais j'aimerais pouvoir en témoigner oralement, en changeant de nom. Et le*

³⁰ Lohisse Sarah, « Femmes et violences conjugales : reprendre confiance par la pratique artistique », pour *Les grenades (RTBF)*, 15 février 2022.

lire collectivement avec d'autres victimes. Dans mon souci de reconnaissance, il y a deux aspects. Il y a moi qui ait vécu ça et qui ait envie d'être reconnue et entendue mais il y a aussi le souhait de m'engager pour d'autres femmes et d'autres hommes qui vivent ça. La reconnaissance passe par le "soyons toutes solidaires", un jour prononcé par une psychiatre qui m'a aidée. Et par le fait d'oser dire l'indicible, pour les autres et avec d'autres » explique Anne. Parfois, il y a aussi le souhait de **dénoncer et faire connaître la vérité à l'entourage, au cercle social** qui gravitait autour du couple et qui ne se doutait pas, ou ne voulait pas voir les violences perpétrées par l'auteur. L'écriture ou le théâtre, lorsque le projet est publié ou voit le jour, tout en garantissant l'anonymat de l'auteur des violences, est une graine semée par les femmes contre l'impunité.

Lauréane explique : *« Ce que je veux, c'est que les gens prennent conscience. Je monte un projet théâtre, et là-dedans des choses vont sortir. Indirectement, les gens vont comprendre ce que j'ai vécu. J'espère faire comprendre ce qu'il s'est passé, car ça ne peut pas être inventé ».*

Fatma poursuit deux objectifs, par l'écriture: faire connaître ce qu'elle a vécu et comment elle s'en est sortie, mais aussi combattre les préjugés racistes auxquels elle a été confrontée. Pour de nombreux-ses Belges, demeure cette croyance que le patriarcat est plus violent « ailleurs » (surtout quand il est le fait d'hommes arabes ou noirs) qu'en Belgique: *« Mes besoins sont dans ma tablette, avec V., je suis en train d'écrire ce que j'ai vécu. J'ai écrit mon récit de vie. Déjà, pour dire aux gens d'ici que chez moi, la famille n'impose pas le mariage. Ça fait 11 ans que je suis ici, mais c'est comme si j'étais*

bloquée au Maroc, dans cette histoire. Chaque fois que j'en parle, la même histoire revient toujours ».

Conclusion

Au-delà de ce besoin fondamental de reconnaissance, les femmes interviewées ont égrainé une multitude de besoins, souvent mal ou pas rencontrés. Elles ont besoin de retrouver un sentiment de sécurité, mais les violences continuent après la séparation. Elles ont besoin de repos, mais le rythme administratif qui s'impose pour récupérer ses droits malmenés n'y laisse aucune place. Elles ont besoin de soins en santé mentale et physique accessibles financièrement, mais une « médecine des violences » n'existe pas encore. Elles ont besoin de ne pas sombrer dans la précarité, de se loger, de connaître leurs droits, de récupérer leurs effets personnels, de s'assurer du bien-être de leurs animaux de compagnie, de relais pour s'occuper de leurs enfants etc.

La liste est longue et pose la question du développement d'une **politique publique de soutien à la reconstruction des femmes victimes de violences**, à court, moyen et long terme, dans diverses facettes de leurs vies. Considérant que **la société, dans ses racines patriarcales, porte une responsabilité collective dans la continuation des violences masculines, la réparation est aussi affaire collective**. L'énumération de leurs besoins laisse entrevoir le champ d'actions possibles. **Certaines solutions sont complexes à mettre en œuvre, d'autres sont à portée de main**, pour soutenir leurs parcours. Cette étude souhaitait donner un aperçu du champ très vaste des domaines dans lesquels des actions pourraient être entreprises pour faire une vraie place à la réparation et la reconstruction des femmes victimes de **violences** conjugales dans notre

société.

Que cela puisse inspirer des réflexions politiques, associatives, individuelles et collectives plus poussées concernant leur mise en pratique. Notre recherche est un premier pas. Elle ne documente que les besoins d'une dizaine de femmes.

Il est important de considérer **les victimes dans leur diversité, et leurs temporalités différentes au regard de leurs chemins de reconstruction**.

Plusieurs réalités n'y apparaissent pas, celle des femmes âgées ou des femmes porteuses d'un handicap vivant des violences, pour ne citer que celles-là. C'est une invitation à continuer la réflexion avec les femmes concernées, en mettant leur expertise au centre de l'action. En faisant une grande place à leur pouvoir d'agir et en reconnaissant leur force incroyable aussi.

Ces femmes résistent et se reconstruisent, tant bien que mal, tous les jours dans un contexte inadéquat.

Nous souhaitons rappeler à quel point **une telle politique publique serait au croisement de nombreux enjeux**. En traitant de la question de la reconstruction et de la réparation pour les femmes victimes de violences conjugales, on se place sur aussi sur le terrain d'une politique de **soutien aux familles monoparentales**, en tout cas une bonne partie d'entre elles. Une politique de réparation, c'est également une **politique de lutte contre la pauvreté spécifique aux femmes**. Une politique de réparation des violences, c'est sur une politique de **renforcement du droit des femmes en parcours de migration**, qui fuient les violences dans leur pays d'origine ou en rencontrent sur le chemin vers la Belgique.

Épilogue

Géraldine, Fatma, Anne, Martine, Nathalie, Lucie, Rania, Gabrielle, Lauréane, et les autres: la force des femmes

Géraldine nous confie : « *Que mon ex-mari continue à porter plainte contre moi... Je pensais que ça allait m'abattre, mais au contraire, chaque fois qu'il fait ça, il ne se rend pas compte, mais il est en train de me renforcer encore plus. Avant, ça m'aurait abattue et je n'aurais pas eu confiance en moi. Et là, ça me renforce dans l'idée que j'ai bien fait de partir et qu'il ne faut pas que je me laisse faire* ».

Fatma a rédigé elle-même les documents de son divorce et a dû fuir son pays, car les violences ont continué après la séparation. Elle a relevé toutes les difficultés sur son chemin pour faire venir ses enfants ici.

Martine nous explique, pour nous permettre de suivre les différents nœuds de son histoire : « *Comme j'ai toujours refusé de baisser les bras, tel ou tel service ou assistante sociale apparaît plusieurs fois dans mon cheminement* ». Sans domicile fixe un moment, elle a trouvé un logement social. Elle s'est extraite, « *libérée* », comme elle dit, de la gestion de biens qui lui a été imposée. Nathalie fait encore face à la menace intense de son ex-compagnon, « *Après la ville de L., j'ai dû déménager dix fois en un an et demi, j'ai fait tout le tour de la Belgique, je suis même allée en France. Maintenant, j'ai mon petit appartement et c'est la première fois que je me pose* ». Elle se plonge chaque jour dans la réalité de ces violences passées pour réunir les preuves, défendre ses droits et protéger sa fille, pour laquelle elle déploie des trésors de force, chaque jour.

Anne a affronté un retour auprès de son mari violent, pour se reconstituer des droits, stratégie à la fois dangereuse et courageuse s'il en est. « *Je suis enseignante et les élèves m'apportent beaucoup de joie. C'est extraordinaire* », dit-elle. Elle s'émeut de l'émerveillement des enfants et de l'amour qu'elle reçoit de leur part, elle qui a failli mourir dans un acte de haine.

Lucie s'investit dans une association de protection des animaux, animaux qui lui apportent un équilibre. Elle a osé dire, en quittant le matin du *focus group* cette association, qu'elle a vécu des violences conjugales, nouvelle étape dans son parcours de reconstruction. Rania, arrivée d'Espagne, est sortie de la rue et a reconstruit sa vie en Belgique. Elle dit : « *C'est moi-même qui répare ma vie toute seule, c'est le courage. Maintenant, j'ai acheté une maison, une voiture, je suis sortie mais ça a été dur. Je veux reprendre des études dans le domaine social. Il faut du courage. Tu ne peux pas penser en arrière. Ça sert à rien de pleurer, de rester enfermée, le problème il reste là, il faut trouver les solutions, bouger* ».

Gabrielle ne lâche rien de ce qui doit lui revenir, en habitant la maison mitoyenne à celle de son ex-conjoint. Cela demande du courage, tant cette situation l'expose à des violences. Elle se défend admirablement contre une accusation d'escroquerie, et trouve la force, en pleine tempête, de venir témoigner.

Lauréane veut secouer la justice, changer les choses, récupérer ses droits, se sent prête à contre-manipuler s'il le faut son ex-compagnon et va lever le voile sur son histoire au travers d'une pièce de théâtre.

Elle est animée d'une force qui s'élève contre l'injustice, celle qu'elle subit et celle que vivent les autres femmes.

Bibliographie sélective

Assih Gentile M., *Sortir de l'ombre* [Film], 2020, en ligne : https://www.youtube.com/watch?v=n_fu_dAmBV4

Caulier Martin, « Placements d'enfants : sont-ils trop nombreux en Belgique ? », *rtbf.be*, 20 avril 2021.

Collectif contre les violences familiales et l'exclusion (CVFE), Etude *Accès au logement, capacités et empowerment pour les femmes victimes de violence conjugale : la démarche de l'équipe « pré-post-hébergement »*, 2013.

CVFE, Etude *Empowerment des femmes et violence conjugale*, 2012.

CVFE, *Les vécus spécifiques des enfants entre 0 et 3 ans, exposés ou ayant été exposés aux violences conjugales et familiales : D'un milieu d'accueil à un autre, quels besoins ? Quelles interventions ? Quels accueils ?* 2015.

Conseil des Femmes francophones de Belgique (CFFB), *Qu'est-ce que la coercition reproductive ?*, [capsule vidéo], 2021, en ligne: <https://www.youtube.com/watch?v=bUynGNKNuEk>

Fédération nationale solidarité femmes, *Analyse globale de la ligne d'urgence du « 3919-Violences Femmes Info »*, 2019.

Fondation Agir contre l'exclusion, webinaire « Les violences conjugales & le rôle de l'entreprise dans l'accompagnement des salarié.e.s », 2020.

Fortin Isabelle, Millier Hélène, Morissette Nadia, *La violence conjugale, une responsabilité dans mon milieu de travail. Trousse d'accompagnement pour les entreprises, les syndicats et les membres du personnel*, 2020.

FPS / Soralia, « La grossesse : Une période à risques en matière de violences ? », analyse, 2012.

Guiller Audrey, Weiler Nolwenn, « *Quand les animaux aident à dépister les violences domestiques* », dans *axelle*, n°234, décembre 2020.

Herman Elisa, « Paradoxes du travail social au sein des associations de lutte contre les violences conjugales », *Informations sociales* 169[1], 2012.

Laurent Véronique, « Placements abusifs d'enfants: mères en résistance », *axelle* 235-236, janvier-février 2021.

Levesque Sylvie, « La coercition reproductive en contexte conjugal », *Rapport québécois sur la violence et la santé*, 2018

Ligue des familles, Etude *Des contributions alimentaires justes pour tous les parents séparés, vers une méthode de calcul unique et flexible*, 2021.

Lohisse Sarah, « Femmes et violences conjugales : reprendre confiance par la pratique artistique », *Les grenades (RTBF)*, 15 février 2022.

Mahasse Elisabeth, « Women who experience domestic abuse are three times as likely to develop mental illness », dans *British Medical Journal (BMJ)* 365, 2019.

Melan Emmanuelle, « L'impossible rupture. Une étude sur les violences conjugales post-séparation », *Revue de Science Criminelle et de Droit Pénal Comparé* [2/2], pp.489-503, 2019.

Padjemi Jennifer, *Réparer les violences. La Médecine de la violence (saison 1, épisode 2)* [podcast], 2021, en ligne: <https://www.lamaisondesfemmes.fr/article/podcast-reparer-les-violences-en-immersion-a-la-maison-des-femmes/>

Pour la solidarité (PLS), *Pour un retour à l'emploi réussi des femmes confrontées aux violences conjugales. Guide & Eléments-clés*, octobre 2021, disponible en ligne : www.pourlasolidarite.eu

Salmona Muriel, « La grossesse à l'épreuve des violences conjugales. Une urgence humaine et de santé publique », *Violences conjugales et famille*, Dunod, 2021.

Wernaers Camille, « Enfants exposé-es aux violences conjugales: "Papa, il a frappé maman mais seulement un petit peu" », *axelle* 223, novembre 2019.

Wernaers Camille, « L'aliénation parentale : un concept dangereux », *Les Grenades / rtbf.be*, 2 mai 2020.

Etudes & prises de position Vie Féminine:

Etude *Se réparer, se reconstruire après des violences conjugales : ce que les femmes en disent*, 2022.

Etude *Être ou ne pas être mère. Ce que les femmes disent du sens et des impacts de la maternité*, 2020.

Etude *Des droits et des soins !*, 2020.

Etude *Violences conjugales : Pourquoi la médiation est dangereuse pour les femmes (les limites de la médiation)*, 2019.

Etude *Violences faites aux femmes : pourquoi la Police doit jouer son rôle*, 2018.

Etude *Education permanente féministe, une méthode au service d'un projet*, 2012

Pour une lecture féministe des violences conjugales, prise de position, novembre 2010.

*Pour obtenir les études, contactez le secrétariat national:
secretariat-national@viefeminine.be*

Remerciements

Nous souhaitons remercier chaleureusement toutes les femmes
qui ont accepté de partager avec nous leurs expériences,
leurs témoignages, leurs stratégies et leurs espoirs dans le cadre de cette recherche.
Merci à chacune d'entre elles pour leur confiance, leur sincérité, leur engagement.

Il en faut de la force pour se raconter, pour revenir sur des années de violences,

Il en faut de la force pour continuer à se battre malgré les traumatismes.

Leur force, c'est d'être toujours debout, malgré tout.

Sans répit, elles continuent d'alerter, d'éduquer, de soutenir d'autres femmes
pour leur rappeler qu'elles ne sont pas seules.

Nous rendons hommage à leur courage

mais nous n'oublions pas celles qui ne peuvent pas encore se lever et
celles qui ne peuvent plus le faire.

En Belgique, en 2022, vingt femmes ont été tuées parce qu'elles étaient des femmes.

Nous nous souvenons de chacune d'entre elles.

Nous souhaitons également remercier toutes les membres du groupe de travail violences,
bénévoles, travailleuses de Vie Féminine et du Déclit:

Ce sont leurs expertises, leurs relectures, leurs commentaires et leur engagement
qui ont rendu cette recherche possible.

Enfin, cette recherche, comme toutes celles menées au bureau d'étude,
est un travail collectif qui a bénéficié de l'aide précieuse
de nombreuses collègues de Vie Féminine.

Céline Caudron et Vanessa D'Hooghe ont entamé cette recherche et mené de nombreux
entretiens.

Un merci particulier à Laurence Wurtz et Léa De Ruyter.

• **Conduite de la recherche, entretiens, analyse, rédaction :**
Bureau d'étude et groupe de travail national « Violences » de Vie Féminine.

• **Graphisme, mise en page :** Bureau d'étude de Vie Féminine.

• **Illustration de couverture:** M. Silveira/ Unsplash.

• **Contact:**

Eléonore Merza Bronstein

Responsable du bureau d'étude et du centre de documentation de Vie Féminine

coord-etude-doc@viefeminine.be

Novembre 2022

Vie Féminine, mouvement féministe d'action interculturelle et sociale

111, rue de la Poste - 1030 Bruxelles Tél: 02/227 13 00 www.viefeminine.be

N° Dépôt légal: D2022/3812/67

Editrice responsable: Hyacinthe Gigounon



Avec le soutien de



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



Wallonie